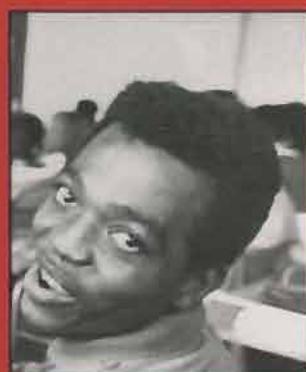


Différences



Présidentielle :



L'immigration et le racisme dans le débat

**BARRE
CHIRAC
JUQUIN
LAJOINIE
JOSPIN**

répondent

LOI PASQUA :
le bilan

PALESTINIENS :
un voyage inachevé

BOURGES :
*les musiques dans
tous leurs états*

Les Petites Annonces de Différences

Apprendre son corps : week-end et stage à Lyon et en Provence. S'étirer, respirer, maîtriser l'énergie. Rens. : Y. Clouet, 214, bd Chave, 13005 Marseille. Tél. : 91.92.36.92 ou 78.35.15.19 (n° 343).

Voyage en Pologne, organisation économique. « Peuple et Culture », 3, rue Gaultier-de Biauzat, 63000 Clermont-Ferrand (n° 344).

Voyage en Hongrie, vie quotidienne. « Peuple et Culture », 3, rue Gaultier-de Biauzat, 63000 Clermont-Ferrand (n° 345).

Voyage en Chine, juillet 88 avec *Le Monde en Marche*, 26, bd des Dames, 13002 Marseille (3 semaines 15 000 F) (n° 346).

L'Aube, lieu de ressourcement, d'écoute et d'échanges vous accueille en séjours individuels, ou à l'occasion de stages à La Clastre, 26400 Crest. Tél. : 75.40.03.24 (n° 341).

Rencontre annuelle des foyers islamo-chrétiens à Evry (91) du 21 au 23 mai. Rens. : Essendere, 36, rue de Brezollès, 78630 Orgeval. Tél. : 39.75.35.17 (n° 342).

Calme, nature, silence à 50 km de Nice, seul ou en groupe. Confort rustique respect. Petit prix. Rens. : Refuge Agapé, 06450 Madone d'Utelle (n° 347).

Au couvent de Saint-François de Vico (Corse du Sud), 20160, avec l'Assoc. des amis du couvent, session du 25 au 31 juillet : **se rencontrer, rencontrer la Corse et les Corses**. Un temps de découverte des hommes et du pays (n° 348).

Détente dans un hameau auvergnat. Nos hôtes (10 max.) sont accueillis en amis ds anc. ferme confort., promenades en forêt, gastronomie paysanne, cheminée, livres, disques, activ. artisanales. « La Fontaine des Thiolles ». Tél. : (16) 73.72.02.16 (n° 349).

Sport, culture, bien-être, rando, chant, aqua-rielle, danse ds le Vercors (Drôme). Stages remise en forme en Martinique. Séjours vie et faune africaines Togo-Côte d'Ivoire. Découverte Chypre à pied. Sicile... Doc à La Sauvagine, Grimone 26410 Glandage. Tél. : 75.21.10.06 (n° 350).

Les griots de l'ombre, poésie africaine en français de J. Kouame. Chez votre libraire ou A4J,

136, bd De-Gaulle, 06340 La Trinité (prix 25 F) (n° 351).

Sète : vacances à la mer en maison familiale. Animation club d'enfants, spectacles, débats, excursions, soirées, parc de 3 ha, accès direct à la plage, arrière-pays passionnant. « Le Lazaret », La Corniche, 34200 Sète. Doc sur simple coup de fil au 67.53.22.47 (n° 352).

Alsace : Touring Hôtel★★
68590 Thannenkirch. Tél. : 87.73.10.01 « Logis de France ». Situation centrale, randonnées pédestres, alt. 600 à 1 000 m. Dépliant sur demande (n° 353).

Retraité résidant 6 mois en France Côte d'Azur et 6 mois aux USA désire **correspondre avec lectrice** de Différences. (Photo). Ecrire journal qui trans. (n° 354).

Vous voulez connaître un grand jardin de légumes bio et passer l'après-midi à la plage cet été ? (6 km de La Rochelle). Ecrire Th. Wolf C.A.R.T. L'Aubreyay 17140 Lagord (n° 355).

« Au risque de l'Esprit » : comédie musicale par troupe amateurs représentée les mardi 17, jeudi 19 et samedi 28 mai à 20 h 45. Eglise Ste-Thérèse, 62, rue de l'Anc.-Mairie, 92100 Boulogne-Bill. (entrée libre). Rens. : (1) 46.05.19.39 (n° 356).

Vous aimez écrire ? Passer du premier jet chaotique au texte destiné à être lu : Marianne Viviez, écrivain, animera du 15 au 21 août dans la Drôme un atelier d'expression par l'écriture. Rens. : M. Viviez, 26300 Bésayes. Tél. : 75.47.47.74 (n° 357).

Lacs et canaux hollandais en voilier (23 m). Ports pittoresques, vélo, musées. Tous âges. Tél. après 18 h au 59.33.96.97 (n° 358).

50 sortes de thé
Chine, Inde, Ceylan, aromatisés. Infusions, tisanes, épices, aromates. Tarif gratuit (se commander de « Différences ») Le Palanquin BP 4, 45760 Boigny-sur-Bionne (n° 359).

Des vacances aussi belles et intelligentes qu'un cheval (1 400 F/sem.) AS Cheval, St-Bihy, 22800 (Bretagne) avec tennis, kayak, sauna, billard (n° 360).

AMINA

Le mensuel de la Femme Africaine et Antillaise



Une revue au service du progrès de la femme noire et de son émancipation

Abonnement annuel pour la France: 90 FF

AMINA
11, rue de Téhéran
75008 PARIS

Tél.: 45.62.74.76 +
Télex AFREDI 641916 F

EDITO

Amandla !

Dulcie September était à Paris depuis 1984. Elle y représentait l'African National Congress, la principale organisation antiapartheid sud-africaine. Depuis, nous avons été des milliers à l'entendre expliquer, convaincre, gagner toujours de nouveaux soutiens à la lutte de son peuple.

Dulcie est morte, le 29 mars, tuée par un assassin professionnel. Se sachant menacée, elle avait demandé une protection policière. Sans réponse. Les agents des services spéciaux sud-africains en ont profité.

L'une de ses dernières interviews c'est à Différences qu'elle l'avait donnée, parlant de l'Afrique du Sud et de la libération à venir. Car Dulcie, bannie en 1963, exilée, ne doutait pas ; elle se battait.

Dans la rue, l'autre soir, nous étions quelques milliers. Quelques-uns pleuraient, la plupart avaient le visage décidé et fermé de ceux qui portent la colère. Colère contre les assassins, mais aussi contre les gouvernements qui condamnent l'apartheid en paroles et refusent le boycott, entre les hypocrites qui envoient la-bàs des sportifs, les banquiers qui investissent des fonds, les députés qui font du tourisme...

Une vérité cruelle vient d'être rappelée que nous n'oublierons pas : l'apartheid c'est la guerre. Dulcie est morte, dix autres membres de l'ANC sont morts dans les jours précédents. Assassinés, comme des milliers d'autres.

Mais le pouvoir au peuple (Amandla), l'égalité et la liberté que réclame le peuple sud-africain sont inéluçables. Botha le sait, les assassins le savent, nous le savons.



MARCEL LOHRÉ
Différences

AVRIL

SOMMAIRE

ACTUEL

6 Loi Pasqua : le bilan

18 mois de loi Pasqua, c'est un banc d'essai suffisant. Et les antiracistes avaient raison : c'est une loi mauvaise et perverse qu'il faut abroger.

DOMINIQUE LAHALLE

10 Notes d'un voyage inachevé

Un bateau d'exilés palestiniens voulait rejoindre Haïfa. Rentrer en paix sur leur terre. Une main tendue qui n'a pas été saisie.

RENE FRANÇOIS

Et aussi

- Les révisionnistes
- L'Afrique du Sud
- L'affaire du Morbihan

ABONNEMENTS

1 an : 200 F.
1 an à l'étranger : 220 F.
6 mois : 120 F.
Etudiants et chômeurs, 1 an : 150 F.
6 mois : 80 F.
(joindre une photocopie des cartes d'étudiant ou de pointage).
Soutien : 300 F.
Abonnement d'honneur : 1 000 F.
Algérie : 15 dinars. Belgique : 140 FB.
Canada : 3 dollars. Maroc : 10 dirhams.

Publicité au journal

Photocomposition
PCP, 17, place de Villiers,
93100 Montreuil. Tél. : 42.87.31.00

Impression Montligeon. Tél. : 33.83.80.22.
Commission paritaire n° 63634
ISSN 0247-9095.
Dépôt légal : 1987-12.

La rédaction ne peut être tenue pour responsable des photos, textes et documents confiés.

Différences

Magazine créé par le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), édité par Différences 89, rue Oberkampf, 75011 Paris. Tél. : (1) 48.06.88.00.

DOSSIER

16 L'immigration et le racisme dans le débat

Les candidats répondent à Différences : sur la loi de 86, sur le vote des immigrés, sur la lutte antiraciste, sur l'apartheid... des questions concrètes, des réponses qui le sont parfois moins.

CULTURE

26 Les musiques du printemps

Dites Printemps, on vous répondra Bourges, 12^e édition cette année. Les découvertes sont assurées. En avant-première Différences vous présente les 3 Mustapha 3.

SOUAD BELHADDAD

32 La vie du MRAP

Les comités locaux et les commissions, les Tziganes et les relations internationales.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Albert Lévy

REDACTION

Rédacteur en chef
René François
Secrétariat de rédaction-maquettes :
Véronique Mortaigne
Iconographie
Joss Dray

ADMINISTRATION/GESTION

Loïc Le Guernigou

Ont participé à ce numéro :

Rabha Attaf, Cherifa Benabdessadok, Robert Pac, Laure Lasfargues, Yves Thoraval, Souâd Belhaddad, Franck Térueil, Bertrand Bary, Dominique Lahalle, Nathalie Bousquet, Christiane Dancie.

Couverture : Serge Mitolo (photo Patrick Nussbaum)



GALERIE EDITIONS
PASNIC

5, rue Martel - 75010 Paris

Tél. : 47.70.39.59

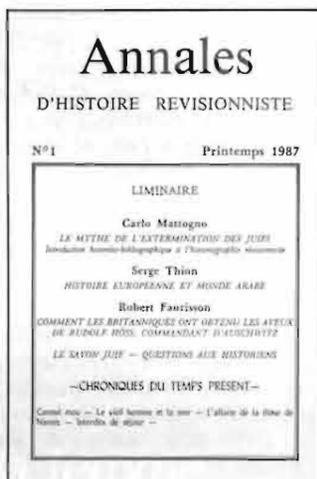
REVISIONNISTES : « LAISSEZ-NOUS MENTIR EN PAIX »

Le jour même de l'ouverture du procès Barbie paraissait le premier numéro des *Annales d'histoire révisionniste*. Connivence ou innocente main du hasard ? Les intitulés des articles publiés ne prêtent guère à confusion : « *Le mythe de l'extermination des juifs* », « *Comment les Britanniques ont obtenu les aveux de Rudolph Hoss, commandant d'Auschwitz* » et... « *Le savon juif, questions aux historiens* ». Le contenu est tout aussi limpide : il consiste à nier les chambres à gaz homicides dans les camps d'extermination nazis, à soutenir que le nombre des victimes juives du régime hitlérien aurait été exagéré et que, finalement, le génocide juif pendant la Seconde Guerre mondiale n'aurait été qu'un mythe créé par les juifs dans le but d'en tirer un profit politique et pécuniaire. Plusieurs associations de déportés et organisations antiracistes, dont le MRAP par la voie de son avocat, M^e Ryterband, ont porté plainte. Dans un premier temps, elles ont eu gain de cause. Par ordonnance du juge des référés (25 mai 1987), ce numéro a été retiré de la vente directe au public et mis sous séquestre. Le retour, sous contrôle d'huissier, des exemplaires encore en distribution a été effectué, mais de manière

toute relative, tandis que des revues ont continué d'être vendues à la librairie Ogmios. Néanmoins, on pouvait se satisfaire de cette victoire de la mémoire sur la falsification insidieuse de l'histoire entreprise au nom du principe savamment manipulé de la libre recherche scientifique. Depuis, non seulement deux nouveaux numéros de cette revue trimestrielle sont sortis, mais le premier est de nouveau en vente sous prétexte, entre autres, que l'incidence constituée par le procès Barbie n'existe plus. Du point de vue de la procédure, le détournement de la voie d'appel, que l'éditeur Pierre Guillaume a déclaré ne pas utiliser, est flagrant. Plus flagrants encore, la duplicité et l'acharnement des révisionnistes. Au nom de la liberté, disent-ils, « *les convictions des uns* (ici les victimes du nazisme, leurs familles et les personnes se reconnaissant dans une origine juive) *s'arrêtent où commencent celles des autres* » (en l'espèce les historiens révisionnistes, leur éditeur et leurs lecteurs). « *La prétendue provocation à une discrimination fondée sur l'origine... n'est nullement en rapport avec le contenu des Annales* », osent affirmer leurs défenseurs.

Au-delà du procès qui va se poursuivre non plus en référé mais en juridiction de fond, c'est le droit au mensonge et au trouble que réclament les auteurs-éditeurs des *Annales*. La liberté d'expression est ainsi prise en otage par ceux dont les fans manifestaient au procès Barbie en mai, toutes croix gammées sorties. Les chicanes de procédure, la détermination et la duplicité des révisionnistes laisseront malheureusement suffisamment de temps pour que cette publication paraisse périodiquement. Combien d'esprits jeunes ou mal informés courent ainsi le risque d'être gagnés par la haine ? □

CHERIFA BENABDESSADOK



Henri Roques, fer de lance de la théorie révisionniste, avec Faurisson. De thèse en revue, ceux qui nient l'existence du génocide juif tentent des percées sur tous les fronts.

T. CHESNOT/SIPA

■ FICHER MADE IN VICHY ?

Révéler par *Tribune juive*, un scandale de plus dans les demandes de papiers d'identité. Marcel Kuchman avait adressé une demande d'extrait de naissance aux services compétents du ministère des Relations extérieures qui délivre ces actes aux Français nés à l'étranger. Réponse du bureau de Nantes, le 13 janvier dernier : il nous manque des pièces justificatives. Bon, normal. Seulement, en bas de page, une note manuscrite indique : « *Les Israélites doivent préciser l'adresse des parents lors de la naissance, ou le commissariat dont ils dépendaient.* » Ah bon ? Mais qui a dit au fonctionnaire que Marcel

Kuchman est juif, il ne l'avait pas indiqué sur sa demande... ? Y aurait-il un fichier des juifs, celui rescapé de Vichy par exemple ? Les juifs ont-ils donc un statut spécial qu'ils doivent dépendre d'un commissariat, donner l'adresse ancienne de leurs parents ? Et pourquoi pas présenter un certificat de bonne conduite patriotique ou de baptême catholique ? Comme cela, tout simplement, il suffirait de s'adresser à Darquier de Pellepoix pour remonter le Commissariat aux affaires juives, puisque commissariat il y a... Et ressortir les étoiles jaunes. □

■ LES ARABES, FORCÉMENT

En novembre dernier, une vieille dame d'Avignon était agressée par des voyous qui lui dérobaient son sac. Blessée dans l'agression, la victime céda quelques jours plus tard.

Le Front national local avait alors organisé une manifestation contre « *un crime ignoble perpétré par quatre Maghrébins* »... « *Il se développe ainsi un racisme criminel anti-français* », concluait ce Dupont-Lajoie. Bing ! Voilà que les quatre voyous sont arrêtés, et pas un seul Maghrébin parmi eux.

Visiblement, le Front national a tenté, à l'occasion d'un crime crapuleux, de salir une communauté tout entière.

On voit mal d'ailleurs — même si les agresseurs avaient été arabes — comment sur ce seul fait divers, on peut dénoncer en bloc plusieurs milliers de personnes à la vindicte populaire. Ne demandez pas trop de réflexion à des racistes. Ils ont sauté sur la fausse « bonne » occasion.

Conclusion de l'affaire, le MRAP d'Avignon porte plainte pour « *provocation publique à la haine raciale* ». On pourrait y ajouter le délit de propagation de fausses nouvelles. □

■ JEUNESSE PERVERTIE

Des incidents dans trois lycées, de trois régions différentes, montrent que la droite la plus extrême demeure active en direction des jeunes.

A Ormesson (94), un tract des Jeunes nationaux-socialistes (?) a été distribué devant le lycée. On y trouve de violentes attaques contre « *les judas, nègres, ratons, protestants, francs-maçons et gauchistes* » qui avec « *les bolcheviks* » pervertissent la jeunesse française. Klaus Barbie est présenté par les auteurs du tract comme « *notre bienfaiteur et humanitaire ami* ».

Autre tract, autre vocabulaire, mais la haine de l'autre y reste la même : « *Nous pensons pousser jusqu'au génocide de la race arabe... récompense à*

toute personne susceptible de ramener un Arabe mort... », le tout illustré du dessin d'une bonbonne de gaz Zyklon B. A Marseille enfin, des inscriptions racistes ont été faites sur les murs du lycée du Rempart « *B... au four, sale juif...* » B... est un des professeurs du lycée. Les inscriptions étaient signées d'une croix gammée.

Anecdotes que ces trois incidents ? Pas sûr, à Marseille, le MRAP a pris les choses au sérieux et proposé un débat dans l'établissement. Il aura lieu. □

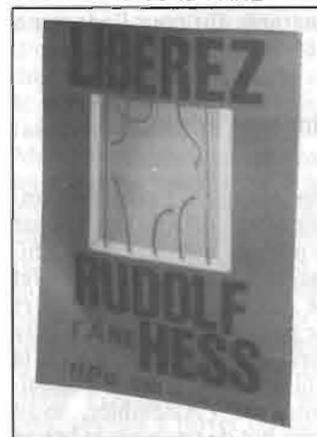
■ L'ABBE FOU

Après intervention de l'association antisectes Espoir et Dialogue, une réunion où devait intervenir l'abbé de Nantes a été interdite de séjour dans les locaux de la Sorbonne.

Le Cercle Charles de Foucault avait invité l'abbé (que même les intégristes considèrent comme un fondu sectaire) à venir exercer ses talents bien connus. Le délire verbal du sieur l'amène souvent à des dérapages où il dénonce : « *Les juifs et leurs réseaux* », n'hésitant pas à les avertir qu'« *ils risquent de nouvelles aventures par rapport auxquelles les camps de concentration d'Hitler ne seront rien...* »

Autre cible privilégiée Mgr Lustiger : « *Le converti, archevêque juif de race et de religion... de la tribu des Badinter, Lang, Lustiger, Veil, Fabius et autre Attali...* » L'abbé de Nantes n'avait effectivement rien à faire à la Sorbonne. □

Une affiche de la FANE



■ LE RETOUR DE LA FANE

Le décret du 24 janvier 1985 portant dissolution de l'association Fédération d'action nationale et européenne a été annulé. Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a pris cette décision le 26 juin dernier, rendue publique dans le *Journal officiel* daté du 27 janvier 1988.

« *Demain, le fascisme... FANE vaincra* », tel est le slogan de sinistre mémoire et pourtant affectueux de ce groupuscule néo-nazi. Le retour est discret mais sûr. A suivre... □

Hommes et migrations n° 110 publie une série d'articles intéressants les mariages mixtes, l'immigration en Grande-Bretagne, les étudiants étrangers et surtout une étude sur les étrangers en France, 40, rue de la Duée, 75020 Paris.

Actualités-Migrations, dans un numéro spécial (216), publie la présentation du Rapport de la Commission de la nationalité, ses propositions et conclusions. Pour aller à l'essentiel, 44, rue Bargue, 75732 Paris cedex 15.

Dans **Hommes et Liberté**, le dossier du n° 50 est aussi consacré à la grande pauvreté et à la précarité. La LDH publie dans son mensuel un article sur les limites du Rapport Hannoun 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris.

Deux millions et demi de pauvres, c'est du quart monde que traite le dossier de **CFDT-Magazine** de mars. Avec quelques propositions pour lutter contre l'exclusion sociale.

La pauvreté toujours avec un reportage sur le centre de soins ouvert à Paris par Médecins du monde pour les exclus de la santé. C'est dans **Ça m'intéresse** de mars. En kiosque.

Croissance des jeunes nations après un spécial Vaincre le racisme donne dans son numéro d'avril les réponses des candidats-président à six questions sur l'aide aux pays en développement, la dette du tiers monde ou l'armement... 163, boulevard Malesherbes, 75859 Paris cedex 17. Les expulsions, les foyers africains, la Kanaky, la Palestine ou encore les expulsions en Suisse, c'est le sommaire du **Bulletin CEDRI** (Comité européen de défense des réfugiés et immigrés). Beaucoup d'informations. CEDRI, BP 42, 04300 Forcalquier.

Le Bibliotin, bulletin du centre de documentation international pour le développement et la libération des peuples, donne régulièrement la bibliographie des livres et articles parus sur le tiers monde. Utile, non ? 14, rue de Nanteuil, 75015 Paris.

L'ABROGATION

Dix-huit mois après le vote de la Loi Pasqua, le bilan. Celui voulu par les concepteurs du texte, mais aussi la somme des effets pervers d'un texte d'exclusion. Une solution : l'abrogation.

La loi Pasqua fut votée, dans la foulée des élections législatives de 1986. Talonnée par le Front national, la coalition de droite, victorieuse, voulait donner des gages à l'extrême droite. Le gouvernement Chirac, aussitôt après son arrivée au pouvoir, envisageait une réforme de la législation sur les étrangers, discutée à l'Assemblée nationale en même temps que les lois destinées à lutter contre l'insécurité et le terrorisme.

Cet amalgame volontaire, destiné à faire mieux passer aux yeux de l'opinion publique une législation contraire aux traditions républicaines et aux droits de l'homme, a permis l'adoption de la Loi du 9 septembre 1986, dite Loi Pasqua, qui a modifié, dans un sens restrictif et pervers, l'Ordonnance de 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers. Les députés de l'opposition, ainsi que certaines personnalités de la nouvelle majorité, inquiètes des relents xénophobes du projet de loi, n'ont pas fait le poids pour empêcher que la Loi Pasqua rende légale une série de dispositions fondamentalement illégitimes, permettant — et même facilitant — une suspicion systématique envers les immigrés (et particulièrement les immigrés du tiers monde) qui ressemble fort à un racisme d'Etat.

Une réglementation perverse

Le MRAP, ainsi que de nombreuses organisations démocratiques, était intervenu à l'époque auprès des députés et avait publiquement dénoncé le projet de Loi Pasqua. Un an et demi plus tard on peut mesurer les méfaits de cette loi et beaucoup de ceux qui pen-

saient alors que c'était impossible sont d'accord aujourd'hui pour réclamer son abrogation.

Mais la réglementation de l'immigration ne date pas de 1986. La législation réglementant l'entrée et le séjour des étrangers — et prévoyant en conséquence l'éloignement du territoire de certains de ceux qui auraient contrevenu à cette loi — date de loin. Si, en 1945, une ordonnance du gouvernement De Gaulle avait cherché à favoriser l'immigration nécessaire au redressement économique et démographique du pays, elle a naturellement été plusieurs fois modifiée depuis quarante ans pour l'adapter à l'évolution de la situation.

Limiter l'arbitraire

Dix ans après l'arrêt de l'immigration (décidée en 1974 par le premier gouvernement Chirac) qui avait eu comme effet de stabiliser l'immigration et de pousser les immigrés à faire venir leur famille en France, la Loi de 1984, votée à l'unanimité par l'Assemblée, avait pour but de favoriser la bonne insertion de l'immigration ancienne, en même temps qu'était maintenue l'interdiction de toute nouvelle immigration. Elle prévoyait qu'une carte de résident serait attribuée de plein droit aux immigrés installés depuis au moins quinze ans, ainsi qu'à ceux qui avaient des liens privilégiés avec la France (conjointes et parents de Français notamment). Cependant le regroupement familial, officiellement garanti, restait mal assuré à cause d'une réglementation difficile à satisfaire.

D'autre part — et c'est important, la Loi de 1984, sans interdire les reconduites à la

frontière et les expulsions, soumettait les pouvoirs des préfets et du ministre de l'Intérieur à un contrôle judiciaire. Sans être complètement exclu, l'arbitraire était limité. Ainsi la reconduite à la frontière des femmes ou des jeunes était rendue très difficile et l'expulsion autorisée seulement pour des menaces graves contre l'ordre public.

Une réserve floue

La Loi Pasqua a démolie ces garanties et précarisé la situation des immigrés. Sans oser revenir sur le principe de la carte de résident de dix ans, la Loi Pasqua en a limité l'attribution de plein droit. Des conditions restrictives sont édictées pour différentes catégories de bénéficiaires, et une réserve : « sauf en cas de menace pour l'ordre public », permet aux préfets de refuser arbitraire-

ment la carte de résident. Il faut savoir à ce propos que la loi Pasqua a fait supprimer le mot « grave » devant « menace à l'ordre public ».

A la lettre, cela veut dire qu'il suffit d'une menace légère pour qu'une préfecture vous range parmi les personnes à qui elle refusera un titre de séjour et de travail. Et la notion d'ordre public permet toutes les interprétations les plus arbitraires. Par exemple : un militant syndical jugé trop influent, un animateur d'association jugé trop remuant, ou simplement une femme qui donnera le mauvais exemple en restant auprès de son mari, alors qu'on lui aura refusé le droit au regroupement familial, pourront être considérés comme menaçant l'ordre public.

Le plus grave est que la Loi Pasqua a supprimé le contrôle judiciaire des décisions d'éloi-



OLUKI/SIPA

NECESSAIRE

nement du territoire : les commissions départementales d'expulsion n'ont plus aucun pouvoir : elles sont consultées mais le préfet ou le ministère n'est nullement obligé d'en tenir compte. On sait que cela a permis au ministre de l'Intérieur de procéder à des expulsions spectaculaires, comme le charter des Maliens, l'expulsion des réfugiés basques ou des opposants iraniens. Beaucoup de ces expulsions pour menace à l'ordre public se sont révélées sans fondement et plusieurs ont été annulées par les tribunaux administratifs.

Si l'opinion publique, française et internationale, a été alertée à propos des expulsions de réfugiés mensongèrement assimilés à des terroristes, on ignore souvent que parmi les milliers de reconduites à la frontière exécutées en vertu de la Loi Pasqua, se trouvent un grand nombre de femmes et de jeunes à qui l'on a rien d'autre à reprocher que d'être en « situation irrégulière »... parce que l'administration leur a refusé les titres de séjour auxquels ils avaient droit.

C'est le cas, par exemple, des femmes qui sont venues rejoindre leur mari, travaillant régulièrement en France depuis des années, à qui l'on refuse le droit au regroupement familial parce qu'elles n'en ont pas fait la demande avant d'arriver en France — mais à qui on le refuse aussi, quand elles sont au pays, parce que leur mari vivant seul n'a pas droit à un logement assez grand pour faire vivre une famille ! Que peuvent-elles faire d'autre que de venir rejoindre leur mari avec l'espoir qu'on lui accordera alors un logement familial ?

C'est le cas aussi des jeunes, très nombreux, qui ont, à la veille de leurs seize ans, et encore en cours de scolarité, fait les démarches pour avoir un titre de séjour et à qui l'administration a délivré une carte d'étudiant. Arrivés à l'âge de chercher du travail ou de suivre une formation professionnelle, on leur refuse le renouvellement de leur titre de séjour parce que les cartes d'étudiant ne donnent pas droit au séjour après la fin des études. La loi devient alors une machine à « fabriquer des clandestins ».

Engrenage fatal

Une situation très fréquente que cette fabrication de clandestins : un immigré ayant en principe droit à une carte de résident, commet une erreur administrative, un retard par exemple. Il se voit refuser son titre de séjour et se trouve ainsi condamné par l'administration à être en « situation irrégulière » dans le pays où il réside depuis de longues années. S'il est arrêté « sans papiers », il est condamné, avec sursis, il n'est pas expulsé, mais reste toujours sans papiers. Au

Le 18 octobre 1986, Pasqua fait expulser 101 Maliens par charter à Orly-Sud.

contrôle suivant, il sera « récidiviste » : plus de sursis. Ainsi, de peine légère en peine légère, il totalisera vite les six mois de prison qui permettront à l'administration de l'expulser.

Autre effet dramatique de la loi : la marginalisation et l'incitation des jeunes à la délinquance. Cela peut paraître paradoxal, pour une loi qui a été votée dans le contexte d'une législation sécuritaire, mais que peut faire un jeune à qui l'on refuse tout titre de séjour lui donnant le droit de travailler — autrement qu'au noir ? Condamné à des activités marginales, souvent douteuses, il est presque inévitablement conduit, pour vivre, à commettre des délits, mineurs pour commencer, mais parfois plus graves par la suite. Pourquoi d'ailleurs, il faut se le demander, respecterait-il les lois d'une société qui le prive du droit de travailler et cherche en le poussant à commettre une faute, à pouvoir le bannir ? Mais les étrangers ne sont pas les seules victimes de cette législation injuste ; des Français aussi ! Loin de nous l'idée de penser comme Le Pen qu'il suffit de respecter les droits des nationaux, mais avouons qu'il est paradoxal de constater que la Loi Pasqua, édictée pour faciliter l'exclusion des étrangers, aboutit à priver certains Français de droits élémentaires, comme celui de vivre en famille par exemple.

Un Français (ou une Française) qui épouse tout à fait légalement une étrangère dont le visa sera venu à être périmé (trois mois, c'est court) verra sa femme invitée à quitter le territoire. Et s'il lui offre, comme le Code civil lui en fait devoir, hébergement et assistance, il tombera sous le coup d'un article de la Loi pour complicité au maintien sur le sol français d'un étranger en situation irrégulière !

On le voit, la Loi Pasqua, injuste dans son essence contraint des citoyens à l'illé-



Expulsés maliens : Malhuret s'énervé.

galité. Le meilleur contrepois reste une solidarité active, qui réussit souvent à faire revenir l'administration sur des décisions inhumaines. On se souvient de l'« affaire Mitolo » où, en Seine-Saint-Denis, les camarades de collège d'un jeune expulsé ont réussi, avec le soutien actif de la majorité du Conseil général du département, à le faire sortir à temps du Centre de rétention où il était enfermé, et à le protéger jusqu'à ce que le préfet accepte de régulariser sa situation. Dans les Yvelines, à Angers, à Lyon, à Marseille des chaînes de solidarité et de soutien ont également réussi à faire échapper à l'expulsion des personnes — en général des jeunes qui, bien qu'« étrangers » au regard de la loi, n'avaient pas d'autre patrie que la France où ils avaient passé toute leur enfance et leur jeunesse.

Il faut se réjouir de l'heureuse issue de ces actions. Mais combien d'autres, qui n'ont pas bénéficié de la même solidarité, ont été jetés dehors, exilés au pays de leurs parents dont ils ne connaissent ni la langue ni les mœurs et où ils sont reçus comme des étrangers ? Une évidence : la seule façon de mettre fin à ces injustices c'est l'abrogation de la Loi Pasqua et l'adoption d'une législation qui permette aux immigrés résidant en France et y ayant acquis des droits par des années de travail, d'y vivre avec leur famille en toute sécurité. □

DOMINIQUE LAHALLE

■ UNE PRISE D'OTAGE JUDICIAIRE ?

Christian Ackerman, président du MRAP à La Rochelle est inculpé de subornation de témoin. C'est-à-dire d'une volonté de faire faire un faux témoignage. Que cache cette inculpation ? Voudrait-on casser un empêchement de faire des bavures en rond ?

Dans la nuit du 25 novembre 1986, Farid el Orabi meurt au commissariat de police de La Rochelle. Il avait vingt ans. Déclaré mort d'un « syndrome toxique », il porte de nombreuses ecchymoses au visage. Bruno Boireau, interpellé le même soir affirme : des policiers ont frappé fort ce soir-là. Pour la police, les coups sont antérieurs à l'arrivée au commissariat. Le MRAP se porte partie civile aux côtés de la famille, pour savoir la vérité. Car le 14 décembre, devant deux témoins, Bruno a remis à Christian Ackerman un do-



Christian Ackerman

document, écrit avant cette première rencontre, racontant son passage au commissariat. Il a, dit-il, tout noté par peur d'oublier. Il y raconte, en détail, les brutalités policières de la soirée.

A plusieurs reprises, il confirmera ses allégations, dont une fois à *Libération* et une fois dans le bureau du juge d'instruction. Deux entretiens où le dirigeant du MRAP, aujourd'hui accusé d'avoir suscité son témoignage, n'est pas présent.

En janvier 1987, deux mois après les faits, Bruno est arrêté pour vol avec violence, puis condamné. Un sursis qu'il traîne depuis quelque temps risque de tomber.

Deux mois plus tard, il revient

sur son premier témoignage relatif aux violences policières et accuse Christian Ackerman d'avoir fait pression sur lui. Le responsable du MRAP est alors inculpé, sans avoir rencontré le procureur, que la coïncidence de date entre l'arrestation de Bruno et son retournement n'a pas troublé.

Certains ne sont pas loin de penser qu'on voudrait faire payer à Christian Ackerman ce que d'aucuns jugent être une attitude anti-flic. S'arranger pour le faire inculper serait alors comme une prise d'otage judiciaire, le genre : « *Foutez-vous la paix avec votre constitution de partie civile sur la mort de Farid, ou...* »

Bruno, dont le témoignage retourné sert de base contre le président local du MRAP s'est mis au vert « *...La vérité n'est pas toujours bonne à dire. Et Bruno avait déjà eu des histoires avec la police. Maintenant, ça m'étonnerait qu'il parle...* » a déclaré une de ses proches à la presse (*le Matin* du 7 janvier).

Le changement de vocabulaire de Bruno, qui d'un langage hésitant passe à des formules soudain très claires, quasi-juridiques : « *manipulation* », « *préciser mon témoignage* », etc. n'a étonné personne.

Deux témoignages opposés dans la bouche d'un seul homme, c'est effectivement beaucoup. Il y a eu pression, c'est clair. Mais de qui ? En attendant, l'affaire el Orabi a été classée. Sans suite...

L'enquête et l'instruction diront au juge ce qu'il en est des retournements de Bruno Boireau, mais notre conviction est faite : Christian Ackerman a été réélu président du Comité local du MRAP, en toute confiance. □

FRANCK TÉRUEL



■ CHARTERS, ET PASQUASHOW

C'est le **Canard enchaîné** (généralement bien informé) qui a sorti l'affaire, sous la plume de Louis-Marie Horeau. Le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, préparerait juste avant les élections quelques charters d'expulsés en direction du Maghreb. But de l'opération : un Pasqua-show pour séduire les électeurs lepenistes. A l'heure où cet article est écrit, l'effet de surprise est évanoui, et l'on connaît les grandes lignes de l'opération. Partant du principe que les expulsions se font à un rythme régulier et soutenu, mais sans publicité donc sans « bénéfice politique », Pasqua veut du spectacle, du son et lumière. Le connaissant, on peut craindre qu'il ne fasse pas dans la dentelle.

Acte un : on libère en conditionnelle des détenus étrangers. Dans deux circulaires des 4 et 20 janvier dernier, Albin Chalandon demande aux directeurs de prison d'opérer une première sélection. Premiers demandés : Algériens, Marocains et Tunisiens susceptibles d'obtenir une conditionnelle avant juin 88.

■ TU N'IRAS PAS DANSER, MON BEUR !

Dès qu'un reportage télévisé se focalise sur les Beurs, on a affaire à l'inévitable scène de danse. La « beurité » semble nécessairement passer par les déhanchements langoureux que vous savez ! Dans la réalité les choses ne se passent pas toujours aussi facilement. A Moulins, Noureddine Badikhy, président local de SOS Racisme, entend montrer à un journaliste la preuve que trois boîtes de nuit de la région n'acceptent pas les bazanés. Le journaliste accompagne Noureddine et deux autres

Acte deux : les juges d'application des peines — qui décident des libertés conditionnelles — vont être priés de travailler à la chaîne. Restera, acte trois, à notifier aux condamnés leur expulsion obtenue devant les commissions administratives concernées.

Deux cents Maghrébins pourraient « bénéficier » de l'opération, qui connaît pourtant déjà quelques problèmes : les commissions de libération traînent les pieds et certains juges n'apprécieraient pas d'être débordés. On parle donc aujourd'hui de « volontaires » à l'expulsion.

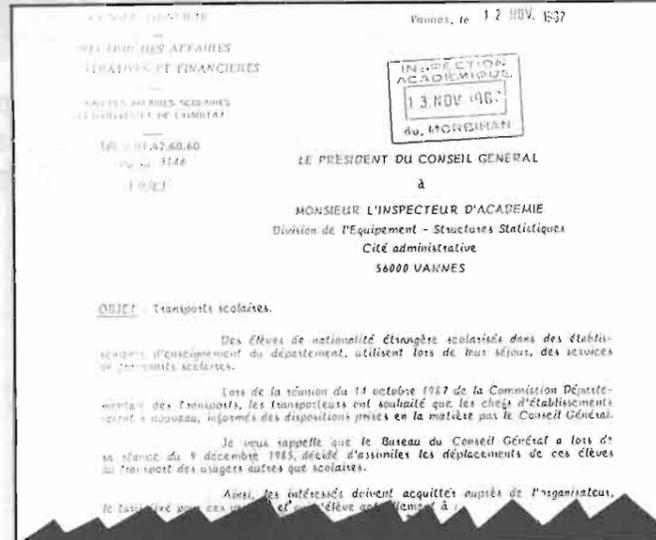
Autre difficulté, le MRAP a adressé à Charles Pasqua une lettre lui signalant que ces expulsions sont contraires à la Convention européenne des droits de l'homme avant de saisir Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme. Mais sans trop d'illusion, Claude Malhuret expliquait il y a peu que grâce à lui, Pasqua avait renoncé aux charters d'expulsions... Maintenant, on sait qui est le patron. □

Maghrébins. Ceux-ci sont effectivement invités à aller se trémousser ailleurs. Mais le Tribunal de grande instance, prenant la démonstration pour une « machination », a considéré que : « *Nous ne pouvons sanctionner des faits que s'ils sont librement consentis* ». Qui n'a pas consenti quoi ? Restons-en là, en constatant que les Beurs sont bien décidés à aller danser où bon leur semble, « *comme tout le monde* », disent-ils. Vraiments têtus, ces Beurs ! □

■ LES COUACS DU MORBIHAN

L'inspecteur d'académie du Morbihan s'est ému des remous suscités par une note transmise aux chefs d'établissement du département (cf. *Différences* de mars). Celle-ci faisait une nette discrimination entre les enfants, en matière de transports scolaires. Dans une lettre adressée au MRAP M. Migayrou affirme clairement que : « *Les élèves de nationalité étrangère normalement scolarisés dans les établissements publics et privés du Morbihan ne font l'objet d'aucune discrimination.* » Pourtant, dans le courrier qu'il a lui-même reçu du Conseil général (daté du 12 novembre 1987) le texte dit : « *Des élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les établissements publics et privés du département, utilisent lors de tous séjours, des services de transports scolaires.* »

« *Des élèves de nationalité étrangère scolarisés dans les établissements publics et privés du département, utilisent lors de tous séjours, des services de transports scolaires.* » Le président du Conseil général indiquait que ces élèves devaient d'une part payer le prix fort, et non le tarif scolaire et, d'autre part, qu'ils ne seraient « *admis dans les véhicules que dans la limite des places disponibles* ». M. Migayrou précise, pour sa part, que la note concerne les



« *enfants étrangers au département* » qui sont reçus chaque année dans le « *cadre de jumelages, d'appariements et d'échanges scolaires* ». Nous n'avons à douter de la bonne foi de personne, néanmoins le terme « *étranger* » semble poser problème aux responsables respectifs de l'académie et du conseil régional. On souhaiterait qu'ils accordent leurs violons linguistiques et définissent ensemble la sémantique des termes échangés.

■ PAS DE KAWA POUR LES ARABES

« *Je ne sers pas les Arabes. Je ne veux pas d'emmerdes...* » Le serveur de la Civette du théâtre, à Toulon, refusait ainsi, il y a un peu plus d'un an, de donner un café à un jeune ouvrier au teint trop bronzé. Il vient d'être condamné par défaut, ayant depuis disparu dans la nature, à cinq mille francs d'amende et quinze jours de prison avec sursis. Le MRAP et la LICRA, qui s'étaient constitués parties civiles, ont obtenu le franc symbolique.

Bien que le jugement ait d'abord valeur d'exemple et de jurisprudence, on aurait aimé en savoir plus sur le rôle de l'employeur dans cette affaire. Afin que d'autres gestes du même type qui passent souvent inaperçus cessent une fois pour toutes. □



Sur les 74 000 naturalisations enregistrées en 1986 (d'après les chiffres du ministère des Affaires sociales), il y avait 18 000 jeunes nés en France

■ PEDAGOGIE CONTRE EXPULSION

C'est l'expulsion que risquaient cinq étudiants étrangers de l'université Lumière de Lyon, accusés par la préfecture de police de « *faire traîner leurs études* ». La présidence de l'université, comme les enseignants, ont pris leur défense, en se basant sur le principe pédagogique que ces étu-

diants ont besoin de deux ou trois ans pour s'adapter au système et trouver leurs repères. De plus, ajoutent-ils, la préfecture n'est pas habilitée à évaluer les travaux universitaires. En somme, il ne faut pas confondre principe de formation et chasse à l'expulsable. □

■ LES NOUVEAUX FRANÇAIS SONT ARRIVÉS

qui sont devenus français à leur majorité. Ces nouveaux Français viennent d'environ quatre-vingts pays différents, (Le Pen va devoir élargir sa palette raciste). La moitié est le fait d'Européens, un peu plus du quart d'Africains et environ le cinquième d'Asiatiques.

■ HAUTE VOLTIGE POUR AMIS ÉTRANGERS

Recevoir des amis étrangers, cela devient de la haute voltige. Toujours plus haut, toujours plus fort. Il faut une autorisation, des autorisations administratives (faut-il écrire des parents ?). C'est long, difficile et cela présente un net caractère inquisitorial. Suivez le guide.

Une de nos correspondantes doit recevoir une amie malgache, elle nous a fait parvenir les feuilles de renseignements demandés. Il faut d'abord remplir un certificat d'hébergement (décret de 1982), avec copie de votre engagement de location, quittance de loyer, quittance EDF. Ensuite, il vous faut justifier de l'état de votre immeuble, du logement, du nombre d'occupants, de la surface de la cuisine, de la salle de bains, parler de l'eau courante, des WC, du chauffage... Le tout sous réserve du contrôle et de la signature de l'enquêteur. Il faut ensuite remplir une autre fiche indiquant les nom, âge, sexe et lien de parenté de chaque membre de la famille. Il y a même une colonne « *observations* ». On vous demande également de préciser si vos enfants éventuels vont à l'école, à la crèche ou si c'est la mémé qui les garde.

Ce n'est pas fini, autre fiche à remplir. Avez-vous un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire ? De quelle date et quels en sont les numéros ? Profession ? Employeur ?

C'est fini, reste à attendre la décision des autorités compétentes. Et compte tenu de la masse de renseignements demandés, commencez en janvier si les copains étrangers viennent pour le 14 juillet fêter la grande Révolution française, celle des droits de l'homme...

Les affiches de l'été vantant la qualité de l'accueil français sont-elles valables pour tous ou seulement pour ceux qui payent en dollars et logent au Crillon ? L'inénarrable Claude Malhuret a-t-il récemment invité des amis étrangers ? et si oui, comment a-t-il présenté cette inquisition à ses invités ? □

NOTES D'UN VOYAGE INACHEVÉ

D'Athènes devait, en février, partir un bateau de paix. Il aurait dû ramener quelques dizaines d'exilés palestiniens sur leur terre. La main tendue par les Palestiniens n'a pas été prise. Parmi deux cents témoins internationaux, René François représentait le MRAP.

Athènes, février... Dans la petite chambre de l'hôtel Président, ils étaient trois. Costumes de ville, trois hommes déjà mûrs, de ceux sur qui l'on ne se retourne pas dans la rue. Ils sont palestiniens, expulsés de Cisjordanie entre 1970 et 1975 par l'occupant israélien. L'un est communiste, le deuxième syndicaliste, le troisième traduit simplement.

que des Palestiniens décidés à le rester. Et à le rester sur leur terre. Une histoire simple.

A Athènes, l'OLP avait regroupé cent trente et un de ces exilés forcés. On y croisait des journalistes palestiniens, l'ancien président de l'université de Bir-Zeit, d'anciens maires destitués, des médecins, de simples villageois... chacun son histoire, chacun son par-

nement israélien... bien sûr, le bateau n'est pas parti. L'échec est là, mais pour qui ?

Acte d'hostilité

« Chaque participant à ce voyage de paix, de retour dans notre patrie, essaie d'appliquer notre indéniable droit au retour... », déclarait Cheikh Abdul Hamid Sayeh, l'ancien président du Haut Conseil islamique de Jérusalem devenu le président du Conseil national palestinien après son expulsion dès 1967. Réponse du gouvernement israélien : « ... C'est un acte d'hostilité, un acte qui met en cause l'Etat d'Israël... le slogan arabe du "retour" est un appel à la guerre contre le peuple juif, l'Etat d'Israël... c'est le comble de l'impudence. Les membres de cette organisation meurtrière appellent leur bateau le "retour", un bateau destiné à transporter des meurtriers, des terroristes qui veulent nous tuer tous, chacun et tout le monde... » (Shamir). « ... Pas de permission de rentrer dans les eaux territoriales israéliennes. S'il le tente, ce sera une entrée illégale... » (Pères). Certains mouvements de la droite israélienne ont été jusqu'à proposer de couler le navire transportant les exilés, les journalistes et les témoins internationaux...

Notons qu'à l'hystérie guerrière des dirigeants de l'Etat hébreu se sont opposées de nombreuses voix : celles de parlementaires israéliens, celles d'intellectuels juifs israéliens, celles de pacifistes juifs israéliens déclarant qu'ils « feraient un chaleureux accueil à ce bateau ». Mille officiers israéliens viennent de condamner publiquement la politique du gouvernement israélien. Pour les témoins internationaux, lords anglais, parlementaires français, belges, italiens, espagnols maltais, pacifistes danois, américains, israéliens,

grecs, allemands, les faits sont clairs.

A un geste de paix de l'OLP cherchant une autre voie pour le peuple palestinien que la seule lutte armée, les dirigeants israéliens n'offrent pas la moindre issue. Et si les Palestiniens, acculés au désespoir, reprenaient demain la bombe et le fusil, qui faudrait-il accuser ? (1).

Entendez Bassam Abou Charif, conseiller politique de Yasser Arafat et l'un des responsables du bateau : « Nous continuerons à proposer la paix. Pour le respect des résolutions de l'ONU, toutes les résolutions... Le terrorisme, c'est Israël qui l'utilise et c'est lui qui commence à viser des objectifs palestiniens hors de Palestine. Nous avons déclaré que nous ne ferions pas d'attaques contre des objectifs israéliens hors des territoires occupés. Mais, il faudra peut-être y revenir... La politique du gouvernement israélien, c'est contre les Palestiniens, mais aussi contre les Israéliens. »

L'offre de paix palestinienne n'est pas celle du renoncement à une patrie et la détermination des Palestiniens est certaine : dans les paroles d'Athènes et dans la durée du soulèvement national dans les territoires. N'y a-t-il aucun dirigeant israélien pour le sentir et en tirer les conséquences : négocier une juste solution ?

D'Athènes, surtout, les images restent. Celles de cet office religieux réunissant Jacques Gaillot (évêque d'Evreux), Mgr Capucci (évêque de Jérusalem, expulsé), Elie Al Khouri

(1) L'attentat sanglant commis début mars contre un autocar et où 3 Israéliens et 3 Palestiniens trouvèrent la mort illustre parfaitement le risque. Notons que les autorités israéliennes ont immédiatement saisi l'occasion de dénoncer les « terroristes » de l'OLP qui venaient de faire 3 morts. Le bilan de 3 mois de répression dans les territoires s'établit, lui, à plus de 100 civils tués.

(évêque de Cisjordanie, expulsé), le Dr Lilienthal et le Cheikh Sayeh (président du Haut Conseil islamique de Jérusalem, expulsé). On y parlait de paix et de droits.

Le visage de cette petite femme, juive israélienne, arrivée en Israël sur un autre bateau. C'était « l'Exodus », en 1947.

Le regard de cet homme avec son écharpe et son lourd manteau. Venu sans valise puisque chassé de son pays sans bagage.

La stature de Mgr Capucci, qui trouve sans peine les mots pour dire : « Les juifs qui sont nos frères, plus que les autres, car eux aussi ont connu la souffrance et l'exil » ou pour saluer ceux qui, en Israël, « luttent et manifestent contre la répression faite aux Palestiniens... ce sont des hommes remarquables, nos frères ». En parlant de sa terre, ce « pasteur protégeant et accompagnant son peuple », dit : « Elle est en nous, c'est notre âme, c'est nous... ».

La pacification

Et les nouvelles qui tombent, dans ce hall d'hôtel... deux morts aujourd'hui, un hier, combien demain ? Et l'on apprend, incrédules, que des jeunes gens sont enterrés vifs. Rentrés à Paris, de terribles images de bastonnades nous accueillent. Ces « bavures » auraient fait cent morts au moins, des disparus, des centaines des blessés graves, des milliers d'arrestations. Peut-on encore parler de « bavures » ? L'euphémisme rappelle ceux des Aurès ou du Constantinien ou « les opérations de maintien de l'ordre » et la « pacification » des djebels couvraient des brutalités systématiques. Partis sans autre conviction que celle des droits de l'homme et de la justice, nous sommes quelques-uns à être rentrés d'Athènes avec quelques certitudes.

Oui, l'OLP est bien la représentante du peuple palestinien et c'est donc avec elle, quoiqu'on en dise, qu'il faut



FRANCK TERUEL



F. T.

Sur le port du Pirée, dans les rues d'Athènes, c'est sans désemparer que les exilés palestiniens ont affirmé vouloir rentrer en paix dans leur patrie (photo du haut.)

Mrs Gaillot et Capucci, évêques d'Evreux et de Jérusalem, solidaires d'un peuple (ci-contre).

Immobilisé et patient, il attend l'occasion de rentrer sur sa terre dont on l'expulsa des années auparavant.

C'est le récit d'histoires simples et terribles. Celles d'hommes arrêtés sans jugement voici plus de quinze ans, emprisonnés dans des camps, longuement torturés : à l'électricité, à coups de bâton, par l'isolement durant de longs mois. Les militaires israéliens les ont enfermés dans des sacs, avec des chats furieux. On a voulu les contraindre à partager leur nourriture avec les chiens des gardiens. On a fait sauter leur maison, puis dispersé leur famille avant de les pousser, mains liées dans le dos, aux confins de la frontière jordanienne. Toujours sans jugement. C'était en 1970 et dans ces vies, sans doute, sont les racines du soulèvement actuel des Palestiniens dans les territoires occupés. Ces hommes n'avaient jamais lancé de bombes, ni attaqué les soldats de l'occupation. Ils n'étaient

cours, mais un seul peuple et une seule terre dans la tête. Les embrassades des retrouvailles n'étaient rien moins que formelles. Se toucher, se parler, se raconter après des années de dispersion et d'exil, c'était comme revivre un morceau de Palestine pour ces hommes. Et les témoins ont ici senti la réalité de cette nation.

Bilan négatif

Un projet simple les portait : rentrer en paix, marquer le droit au retour sur leur terre, en présence de deux cents témoins internationaux, sur un bateau nommé *El Awda* (le Retour). Le résultat, on le connaît : trois cadres de l'OLP assassinés à Limasol, le navire endommagé à la bombe dans le port de Larnaca, des armateurs reniant leur signature et leurs engagements sous la pression et les menaces du gouver-

discuter. Elle est capable de mener une action politique responsable et cohérente dans le sens de la paix négociée. Elle en a la volonté. Encore faudrait-il éviter que le désespoir de se voir rendre justice ne pousse certains Palestiniens à l'activisme aveugle.

Oui, le peuple israélien est aujourd'hui majoritairement mené par ses dirigeants sur les chemins d'une répression sans fin contre le peuple palestinien et d'un racisme de type apartheid qui menace à terme la cohésion de la société israélienne. Mais les pacifistes israéliens existent. Marginaux hier, ils sont aujourd'hui une minorité agissante. Ils sont l'espoir d'Israël pour vivre en paix.

Oui, la paix et la coexistence sont possibles au Proche-Orient pour peu que les deux peuples voient leurs droits respectés. L'OLP reconnaît toutes les résolutions de l'ONU, y

compris celles qui fondent le droit à l'existence d'Israël. Qu'attend le gouvernement israélien pour reconnaître ces mêmes résolutions qui admettent aussi le droit des Palestiniens à un Etat ?

Les Palestiniens rentreront un jour chez eux. Il y aura un jour deux Etats. Il faut garder à l'esprit cette phrase de Mgr Capucci : « Le bateau c'est un brouillon, une tentative pour montrer notre irrévocable décision de rentrer... »

Le brouillon a été froissé par les responsables israéliens. Mais la page définitive reste à écrire. Et quand le journaliste que je suis demande à l'exilé qui fut torturé : « Comment pouvez-vous encore parler de paix après ce que vous avez subi ? ». La réponse tient en quelques mots : « C'est ma victoire d'être resté un homme. » □

RENE FRANÇOIS

NON AUX ATTENTATS

Après l'attentat perpétré le 7 mars dernier dans le désert du Néguev contre les civils israéliens et qui a causé la mort de six personnes, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) manifeste sa totale réprobation.

Il renouvelle sa condamnation de tous les actes sanglants qui, tentant de résoudre des conflits par la voie du terrorisme, ne peuvent évidemment servir la cause au nom de laquelle ils se prétendent commis et ne font que retarder le processus par lequel doit s'engager la construction de la paix. □

■ AFRIQUE DU SUD : LA FUITE EN AVANT

Dix huit organisations anti-apartheid ont été interdites par le gouvernement de Pieter Botha. Le baillon imposé est total, la seule activité qui leur reste permise est de tenir leurs comptes et terminer leurs activités administratives. Ces dix-huit organisations représentent plus de quatre millions de personnes et travaillaient aussi bien sur les droits civiques que dans le secteur syndical, l'éducation, l'aide humanitaire ou la santé. C'est le plus grave coup porté à l'opposition légale depuis 1977, où dix-neuf autres organisations avaient été bannies.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces interdictions. La première est bien sûr l'influence croissante de ces mouvements antiapartheid, leur travail de fond qui rendait possible le rêve d'une Afrique du Sud libre et démocratique. Toutes ces associations n'avaient un travail de fond, unissant Blancs et Noirs dans le même refus d'une société raciste. C'est d'abord leur volonté, leur courage et leur progrès qui leur valent d'être interdites.

Autre raison, la montée en puissance de l'extrême droite

Les forces armées en action au Bophuthatswana en février dernier.



nazie sud-africaine : le pouvoir raciste tente de préserver sa puissance électorale en durcissant son attitude. Un calcul à très courte vue puisqu'une semaine plus tard, les ultras obtenaient de grands succès dans les élections partielles. La répression risque aussi de mener une partie de l'opinion antiraciste à la radicalisation devant le manque de possibilité d'activités légales. D'autant

que la décision du gouvernement sud-africain interdit désormais toute arrivée de fonds de l'étranger. Ce qui, en bloquant les fonds humanitaires venus de la CEE, par exemple, risque d'aggraver considérablement la situation sociale de dizaines de milliers de personnes.

C'est la fuite en avant pour le régime raciste. Seule consolation pour Pieter Botha : en

créant plus de risques pour l'avenir, il peut tenter de se présenter comme l'homme des solutions centristes, celui de l'apartheid mou, tolérable, notamment, aux yeux, de l'administration américaine. Gageons que les Sud-Africains l'entendent d'une autre oreille, et pour nous aussi, ces interdictions demanderont d'être plus actifs que jamais contre l'apartheid. □

■ MEURTRES D'ETAT

Cinq hommes et une femme qui devaient être pendus en Afrique du Sud le 18 mars à l'aube ont vu leur exécution reportée d'un mois. Ils avaient été condamnés pour complicité de meurtre contre un notable noir de Sharpeville en 1984. En fait, accusé de collaborer avec le régime raciste, ce notable avait été lynché par la foule. Des arrestations, au hasard, avaient suivi et les six devaient payer pour une mort où leur participation n'a jamais été établie. Sans preuve, le juge a simplement estimé qu'ils étaient « solidaires » de la foule meurtrière. Ce verdict est, dans l'esprit des dirigeants sud-africains, un avertissement lancé à tous ceux qui luttent contre l'apartheid.

Le ministre de la Loi et de l'Ordre avait demandé un exemple : l'exécution des six

de Sharpeville était prévue 28 ans presque jour pour jour après qu'un massacre de la police d'apartheid ait fait dans cette même ville au moins 60 tués.

Les dirigeants occidentaux, ceux de l'ONU et de la CEE, ont demandé une grâce. Des manifestations ont eu lieu, notamment à Paris. Le régime raciste a reculé pour un mois. Mais en Afrique du Sud, le meurtre d'Etat est un mode de gouvernement, il faut rester vigilant.

Il est vrai aussi que s'ils demandent des grâces, les gouvernements occidentaux ne font pas grand-chose d'autre : cinq jours avant les pendaisons repoussées, Pik Botha faisait escale à Paris, un de ses collaborateurs étant reçu au quai d'Orsay. □

■ DES CLES POUR UN RELOGEMENT

Les Kimbebe font partie des quatre-vingt familles qui, en automne 1986, ont été victimes d'incendies criminels dans le 20^e arrondissement de Paris. Dix-neuf personnes dont huit enfants y avaient trouvé la mort. Toutes ces familles ont depuis été relogées sauf les Kimbebe. M. et Mme Kimbebe et leurs trois enfants âgés de trois, cinq et sept ans sont, voilà plus d'un an et demi, ballottés d'hébergements provisoires en foyers et hôtels non moins provisoires.

Face à cette situation dramatique, un large collectif constitué d'associations et d'organisations diverses les soutient dans leur droit à être relogés. A la fin du mois de février, le Comité de soutien les a accompagnés, en présence d'un élu municipal communiste, dans un appartement vide. Aux

yeux des autorités, cela s'appelle un squatt. Pour les personnes attachées aux Droits de l'homme, entendus dans toute leur plénitude, cela s'appelle un recours ultime. L'assignation d'expulsion décidée par le tribunal de grande instance vient d'être reportée au 1^{er} mai, date à laquelle devra être trouvée une formule de conciliation.

Pour les Kimbebe et le mouvement de solidarité qui s'est créé dans le quartier, la conciliation a un seul sens : des clés pour un relogement. Toujours dans l'affaire de ces incendies, un suspect a été arrêté. Mate Ivanov a été inculpé d'incendie volontaire après un jeu dans le 15^e arrondissement de Paris. La technique d'allumage était la même que dans le 20^e et Ivanov possède des appartements dans l'arrondissement. Mais officiellement, il n'est pas inculpé pour les incendies de l'automne 1986. □

■ ANNE FRANK, L'AMBASSADEUR ET LE MAGICIEN

L'ambassadeur de France à La Haye n'est pas content de la Fondation Anne-Frank, une organisation antiraciste hollandaise qui, après avoir organisé une exposition sur le même thème, vient d'écrire un livre intitulé *le Racisme en France*.

Les auteurs estiment que la situation des minorités ethniques s'est sensiblement détériorée ces dernières années dans notre pays. La Fondation met en cause un « climat de haine et d'intolérance » à l'égard des immigrés. Selon le livre, la violence raciste en France a pris des proportions alarmantes. Rien là que de très véridique, et l'on ne voit guère matière à s'indigner pour notre ambassadeur. Mais attendez. Le livre de la Fondation Anne-Frank se met ensuite à retracer l'ascension du Front national dans notre pays, qu'il désigne évidemment comme le premier responsable de la montée du racisme en France. Et il estime que l'attitude ambiguë du gouvernement français à l'égard du Front national a grandement contribué à son essor. C'est là certainement que le

bât a blessé notre ambassadeur. Mais est-ce tellement éloigné de la vérité ?

Pendant ce temps, très loin de là, la Cour Suprême des Etats-Unis statuait sur une plainte déposée par des familles de fondamentalistes qui soutenaient que leurs droits constitutionnels étaient violés par des livres scolaires contenant des extraits d'ouvrages comme *le Journal d'Anne Frank* ou... *le Magicien d'Oz*.

Les fondamentalistes se plaignaient que ces livres encourageaient des thèmes « anti-chrétiens », tels que l'évolution, le féminisme et le pacifisme. Ils ont rapporté plus de 300 passages de ces ouvrages, y compris des extraits du *Journal d'Anne Frank*, qu'ils accusent d'enseigner que toutes les religions se valent.

Quant au *Magicien d'Oz*, il est coupable de contredire la Bible qui dit que toutes les sorcières sont mauvaises ! La plainte visait aussi des passages des œuvres de Christian Andersen, Margaret Mead et Isaac Asimov, le célèbre auteur de science-fiction.

Les juges de la Cour Suprême

■ F comme fasciste, N comme nazi

Campagne électorale oblige, cinq ans après son élection au conseil municipal du 20^e arrondissement, Le Pen refait surface. Quartiers populaires s'il en est, la place Edith-Piaf et le marché Belgrand ne lui ont pas réservé un accueil triomphal. Employant son langage habituel (« Voyous », a-t-il lancé aux antiracistes présents) et les gestes connus de la mise en spectacle démagogique (glissant une pièce de monnaie à un mendiant), Le Pen n'est pas passé inaperçu. Plusieurs dizaines de militants d'organisations politiques ou associatives (dont le MRAP) lui ont permis d'entendre en direct leur sentiment à son égard. Qui tient en quelques mots : « F comme fasciste, N comme nazi, A bas le Front national ! ».

Voilà qui est clair. Tout aussi claire fut la réaction de ses acolytes, le docteur Sida-Bachelot et Stirbois en tête. Le premier, piqué à vif par les propos antiracistes (la vérité fait-elle si mal ?) a foncé le premier dans le tas, distribuant force gnons et ouvrant la voie au gros blond. Le SIDA mental n'étant pas forcément logé là où l'avait trouvé Pauwels, peut-on s'étonner de voir cet « honorable » docteur se comporter en... loubard haineux ?

On crut néanmoins rêver en voyant le malheureux Le Pen, étroitement protégé par la police nationale, verser quelques larmes de crocodile retransmises par les chaînes de télévision. La banalisation de l'incident, présenté comme un épisode parmi d'autres de la campagne électorale, est dangereuse. Elle tend à accréditer l'idée que le Front national est un parti comme les autres. Ce qu'il n'est pas, loin s'en faut. □

n'ont pas été convaincus. Ils ont repoussé la plainte des fondamentalistes et décidé que les étudiants chrétiens pouvaient lire de tels livres.

Voilà une histoire qui ne va pas faire plaisir à nos censeurs du RPR qui ont mis sur pieds à la mairie de Paris une commission ayant pour objectif d'empêcher les responsables des bibliothèques municipales d'acheter les ouvrages sataniques. Heureusement, là aussi, la vigueur des protestations a, jusqu'ici, empêché cette commission de se réunir (1). □

ROBERT PAC

(1) Voir « Différences » n° 68/69 – juin/juillet 1987.



Anne Franck enfant.

■ FIBRES DE VERRE

Nouvelles matraques pour les soldats israéliens dans les territoires occupés. Ayant constaté que les matraqueurs se blessaient parfois aux mains en cassant leurs bâtons de bois sur le dos des Palestiniens, les autorités militaires ont décidé de les équiper de matraques en fibres de verre. Elles ne seront plus rondes mais triangulaires, ce qui aggrave encore les blessures provoquées par les coups portés. D'ici à quelque temps, nul doute que le gouvernement israélien sera capable de publier un essai comparatif des différents types de matraques. Les « bancs d'essais » ne manquent pas.

Autre nouveauté, l'usage d'un canon à gravier a été annoncé. Qu'on imagine les dégâts sur des civils désarmés, la presse ne montrera pas les photos : les camps de Gaza sont soumis au blocus.

■ ISRAEL : LES JOURNALISTES-EMEUTIERS

La lettre ouverte à Harlem Désir publiée successivement dans *Témoignage Chrétien* et *Politix* a au moins le mérite de remettre les pendules à l'heure.

La signataire de cette lettre, Claude Geissenhoffer, qui habite la région de Jérusalem depuis plusieurs années, avait entendu le 17 janvier dernier, sur l'antenne de la radio Koll Israël, Eric Guébali, secrétaire général de SOS-Racisme, tenir les propos suivants : « ...Les émeutes, les affrontements, il faut voir que c'est un peu le journaliste qui les provoque. C'est un peu dur ce que je dis, mais c'est vrai que, à deux reprises, j'ai, en sortant de ma voiture où il était inscrit en grand « télévision », muni... armé d'un bloc-notes,

provoqué deux attroupements de 50, voire 100 personnes, autour de moi en l'espace de cinq minutes. Les Israéliens étant un peu partout, à trois minutes de n'importe quoi, sont tout de suite venus pour essayer de disperser ça et donc il y a eu, spontanément, par ma présence, une manifestation, interdite actuellement, provoquée. (...) Les journalistes provoquent des manifestations, les forces de l'ordre sont obligées, obligatoirement, de nettoyer tout cela. Cela provoque donc un cycle répressif un peu délicat (...) »

Comme explication de ce qui apparaît comme le soulèvement national d'une population palestinienne opprimée c'est un peu court. Non ? □ R.A.



■ **MORT DU PERE.** Le père Joseph Wresinski, fondateur et animateur du Mouvement ATD-Quart-Monde, décède à l'âge de 71 ans. (14 février)

■ **DOSSIERS VOLES.** Le porte-parole de la mission militaire américaine à Berlin confirme que quelque 80 000 documents archivés au Centre des documents de Berlin et portant sur de hauts dignitaires nazis ont été volés ces dernières années. (14 février)

■ **POUR MANOUCHIAN.** Une cérémonie à la mémoire des vingt-trois du groupe Manouchian se déroule au cimetière d'Ivry, organisée par les associations d'anciens combattants et résistants, avec le soutien du PCF. (21 février)

■ **MUET.** Le représentant de la France à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, siégeant à Genève, s'abstient dans le vote d'une motion exigeant le retrait des troupes isra-

président de la Conférence des évêques de France, adresse une lettre à Mgr Sabbah, patriarche latin de Jérusalem, dans laquelle le prélat, à la demande du conseil permanent de la conférence, déclare : « ...si nous approuvons le droit des juifs à avoir leur propre patrie et si (...) nous ressentons profondément cette réalité terrifiante appelée "Holocauste" et "Shoa", nous appuyons aussi le droit du peuple palestinien à avoir une patrie. » (22 février)

pellé puis molesté dans les locaux du commissariat. Le tribunal refuse de reconnaître l'ensemble de l'affaire, ce qui revient à faire comparaître le jeune homme pour « outrages à agents ». Il est donc libre. Le procureur de la République a requis 3 000 F d'amende et le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 15 mars. Il semble qu'à défaut d'effacer l'inscription, le tribunal soit plutôt désireux d'effacer la « bavure ». (24 février)

■ **MAIRE CONDAMNE.** Le maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), M. Pierre Bernard, est condamné sur plainte du MRAP à 1 000 F d'amende et 5 000 F de dommages-intérêts pour discrimination raciale dans l'exercice de ses fonctions par la 17^e chambre correctionnelle de Paris. M. Bernard s'était opposé en 1985 à la scolarisation à l'école primaire de trente-trois enfants d'immigrés. Une autre poursuite du MRAP est en cours, M. Bernard ayant, l'année suivante, pratiqué la même discrimination, cette fois dans les écoles maternelles. (25 février)

■ **CONDAMNATION.** L'assemblée de la Communauté européenne condamne l'Afrique du Sud pour avoir interdit toute activité politique aux organisations anti-apartheid. (25 février)

■ **DELEGATION.** Une délégation de représentants d'associations des Arméniens de France est reçue à l'ambassade d'URSS à Paris. Les représentants de l'ambassade donnent à la délégation des informations sur la situation actuelle en Arménie soviétique et dans la région autonome de Karabakh. (25 février)

■ **ESTONIE.** Des groupes baltes en exil en Suède déclarent à l'AFP que trois mille personnes ont manifesté le 24 février à Tallin, capitale de la République soviétique balte d'Estonie, pour le 70^e anniversaire de l'indépendance de l'Estonie. (25 février)

■ **DELEGATION.** Une délégation composée de Jacqueline Derens, secrétaire générale de la Rencontre nationale contre l'apartheid, de Maurice Cukierman pour l'AFASPA, d'Albert Lévy pour le MRAP, de Régis Ferrari pour le SNES et de Gilbert Julis pour le PCF, est reçue au ministère des Affaires étrangères. Elle demande que le gouvernement français condamne les nouvelles mesures répressives adoptées par le régime de Pretoria. (26 février)

■ **SOLIDARITE.** Un meeting de solidarité au peuple palestinien se déroule à la Maison de la chimie à Paris, avec la participation de nombreuses personnalités parmi lesquelles Mgr Capucci, ancien archevêque de Jérusalem et un dirigeant de l'OLP. (26 février)

■ **ECHEC A PETAÏN.** Le conseil municipal de Verdun oblige le maire à restituer le tableau des citoyens d'honneur de la ville sans le nom de Pétain qu'il y avait fait ajouter sans consulter le conseil municipal. (29 février)

■ **JUSTICE ISRAËLIENNE.** Les deux jeunes Palestiniens sauvagement battus devant les caméras de la télévision américaine CBS sont poursuivis en justice pour « jets de pierres » annoncés aux autorités militaires israéliennes. Quant aux tortionnaires, arrêtés pendant quarante-huit heures, ils ont été relâchés sur pression de la droite israélienne et du gouvernement ! (2 mars)

■ **UNANIMITE (PRES-QUE).** L'assemblée générale de l'ONU vote par cent quarante-trois voix pour, une abstention (Etats-Unis), et une voix contre (Israël), une résolution demandant aux Etats-Unis de revenir sur leur décision de fermeture du bureau de l'OLP à New York. La Cour internationale de justice de La Haye est saisie de l'affaire. (3 mars)

■ **LA CLASSE !** L'Afrique du Sud voue aux gémonies le Conseil de sécurité



Durant tous le mois de février, des manifestations arméniennes ont eu lieu en URSS. Les Arméniens revendiquent le rattachement d'une région autonome à leur république. Ce que refusent les Azerbaïdjanais. Des heurts violents se sont produits entre les deux communautés faisant au moins 32 morts arméniens. Un officiel soviétique emploiera le mot de « pogrome ».

des Nations unies, qui vient de rouvrir le dossier de l'apartheid à la demande de l'ensemble de l'Afrique.

L'ambassadeur de Pretoria a stupéfié les membres du conseil par sa grossièreté. Après avoir qualifié la saisie du conseil de « vendetta », il déclare : « Mon gouvernement tient à vous faire savoir clairement qu'il ne pliera pas devant vos menaces et vos exigences. Il rejettera vos accusations avec mépris et vous invite à aller au diable. » Jamais pareils propos n'avaient été tenus à la table du conseil ! (3 mars)

■ **CONFLITS INTER-ETHNIQUES.** La police de Moscou annonce que de violents incidents inter-ethniques ont éclaté à Moscou. Ils ont débuté le 24 février. Les affrontements à l'arme blanche ont opposé quelque 500 jeunes Russes et ouvriers originaires d'Asie centrale. La police dément qu'il y ait eu des morts. (6 mars)

■ **ANTI-APARTHEID.** Des manifestants anti-apartheid neutralisent, au cours de la nuit, une quarantaine de stations d'essence de la Shell aux

Pays-Bas. Ils reprochent à cette compagnie de poursuivre ses activités commerciales en Afrique du Sud. (7 mars)

■ **REGLEMENT.** Le ministre français des Affaires étrangères annonce la création prochaine d'une commission mixte paritaire pour le règlement des dossiers individuels des enfants de couples mixtes franco-algériens séparés. (8 mars)

■ **DENONCIATION.** Le bâtonnier Abderahmane Youssoufi, secrétaire général adjoint de l'Union des avocats arabes, première organisation non gouvernementale à s'être penchée sur la situation des droits de l'homme dans le monde arabe, dénonce devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU les violations des droits de l'homme dans le monde arabe. (8 mars)

■ **VETO.** Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne opposent leur veto au Conseil de sécurité de l'ONU à une résolution des pays non alignés réclamant l'imposition de sanctions sélectives obligatoires

contre l'Afrique du Sud. La France s'est abstenue. (8 mars)

■ **CONDAMNATION.** L'Assemblée européenne de Strasbourg vote, à une

très large majorité, une résolution condamnant la répression israélienne dans les territoires palestiniens occupés et réclamant une conférence internationale pour une solution au conflit du Proche-Orient. (10 mars)

■ **CONDAMNATIONS A MORT.** 164 condamnés à mort ont été exécutés par pendaison en Afrique du Sud en 1987 : 102 Noirs, 53 métis et 9 Blancs. 277 condamnés à mort sont actuellement détenus : 197 Noirs, 60 métis et 2 Indiens. (10 mars)

■ **ANNIVERSAIRE.** A l'occasion du 50^e anniversaire de l'Anschluss (annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie) le président autrichien Kurt Waldheim, dans un discours télévisé, présente « en tant que chef d'Etat », ses excuses pour les crimes commis par les nazis autrichiens, sans évoquer son passé très controversé dans l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale. « Il y eut des Autrichiens qui furent des victimes et d'autres des bourreaux », déclare-t-il en rejetant toute idée de « faute collective ». (10 mars)

Réalisé par ROBERT PAC

ON

EXPULSE !

renouvellement de sa carte de séjour. Un comité réunissant diverses personnalités est intervenu auprès de la préfecture qui a finalement dû revenir sur sa décision. Fdil Yassine, étudiant marocain de 3^e année, à la faculté des sciences de Besançon, est toujours menacé d'expulsion. Récemment, il a perdu

ses papiers officiels et il a déposé immédiatement une déclaration en bonne et due forme. Quand il s'est présenté au commissariat pour faire renouveler sa carte de séjour qui venait d'expirer, il a été déclaré en situation irrégulière et placé en détention administrative. Dominique Sylvain n'est ni Africain ni Maghrébine. Elle est Américaine. Noire, il est vrai, d'origine haïtienne. Un peu de négligence, et elle n'a plus de titre de travail, plus de titre de séjour. Et qui va diriger l'Arcadia si elle s'en va ? L'Arcadia, c'est un espace ouvert qu'elle a créé à Aix en septembre dernier et qui accueille musiciens, danseurs, amateurs de musique classique et de jazz, adultes et enfants. 150 adhérents !

■ **ANTI-APARTHEID EN JUSTICE.** Un jeune ouvrier de 18 ans, demeurant à Vitry-sur-Seine, comparait devant le tribunal de Créteil. On lui reproche d'avoir peint le mot « Victoire » sur un mur, à la libération de Pierre-André Albertini. Dans la nuit du 7 septembre dernier, il a été inter-

Grâce à M. Pasqua, on allait être enfin débarrassés des parasites étrangers ! Les faits montrent, hélas !, que pour alimenter certaines statistiques, il s'attaque à des cas qui n'ont rien à voir avec l'immigration clandestine. Mais la riposte s'organise et, souvent, les expulsions de jeunes étrangers sont mises en échec.

Patrick, un jeune Congolais de 24 ans, résidant à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), dont la famille vit en France depuis plusieurs dizaines d'années, était menacé d'expulsion. De retour du Congo après la rentrée scolaire, il n'avait pu se réinscrire immédiatement dans son Ecole supérieure des techniques d'informatique, à Paris. Il avait, comme solution d'attente, trouvé un emploi dans le Val-de-Marne, mais la préfecture avait invoqué sa qualité d'étranger pour ne pas lui délivrer de carte de travail ! (une intervention des élus communistes locaux et une pétition lancée par les jeunes ont fait reculer le gouvernement). Pierre Sah, elle, est d'origine béninoise. Elle ne sera pas expulsée. Depuis la mi-février, les autorités du département de l'Oise lui refusaient le

■ **SOLIDARITE.** Des milliers de Parisiens se présentent au Cirque d'Hiver pour exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien, leur colère contre la répression dans les territoires occupés par les troupes israéliennes et exigent de l'évacuation de ces territoires par les Israéliens. (18 février)

liennes de Cisjordanie et de Gaza et s'oppose partiellement au vote d'une résolution accusant Israël d'empêcher « par la force le peuple palestinien de jouir de son droit à l'autodétermination, à l'encontre du droit international ». (22 février)

■ **DROIT A UNE PATRIE.** Le cardinal Decourtray,

COLERES NOIRES

Curieusement, à l'approche des élections présidentielles, on voit se développer une campagne de réhabilitation du colonialisme français. Cela a commencé le 19 janvier dernier. Inaugurant la nécropole de Fréjus pour les soldats morts en Indochine, Jacques Chirac a exalté cette « extraordinaire épopée inspirée par la tradition d'humanisme et de générosité propre à notre pays ». Les cimetières d'Indochine sont remplis de cadavres ayant bénéficié de cette générosité exprimée à coups de mitraillettes.

PRESIDENTIELLE

Poser aux candidats quelques questions autour du racisme et de l'immigration pourrait sembler étroit : comme regarder la présidentielle par le petit bout de la lorgnette.

Fausse impression : à travers l'exclusion, c'est le travail, le logement, l'école, la santé, le chômage, les droits de l'homme, la place et le rôle de la France dans le monde qui sont abordés par les candidats.



Sipa-Coyhenex



Sipa-Coyhenex



Sipa-Chesnot



Sipa-Chamussy



Sipa-Helibayve

L'IMMIGRATION DANS LE DEBAT

POURRIEZ-VOUS PRECISER VOS ARGUMENTS CONTRE LA CAMPAGNE RACISTE DEVELOPPEE EN FRANCE ET QUI ACCUSE LES IMMIGRES D'ETRE RESPONSABLES DU CHOMAGE, DE LA DELINQUANCE, DU DEFICIT DE LA SECURITE SOCIALE...? QUELLES PROPOSITIONS FAITES-VOUS CONTRE LA DEMAGOGIE RACISTE ?

Jacques Chirac

RPR

Je sais que certains, par démagogie, par incapacité à trouver de vraies réponses à des questions essentielles, telles que l'emploi, l'insécurité, l'avenir de notre protection sociale... n'hésitent pas, faute de mieux, d'avoir recours à des explications simplistes, selon lesquelles les immigrés, boucs émissaires parfaits, seraient la cause de tous nos maux. Ces thèses ne résistent pas à l'analyse des faits.

Le manque de compétitivité de nos entreprises, qui leur fait perdre des parts de marché et donc des emplois, résulte-t-elle de la présence des étrangers sur notre sol ? Ou bien plutôt d'un retard accumulé en matière d'investissement, de recherche et de formation, qui a résulté, pour une grande part, des charges excessives que l'Etat a fait peser sur elles entre 1981 et 1986 ? La politique de mon gouvernement n'est pas celle de l'invective. C'est une politique réaliste qui s'attache à résorber le chômage par la formation et la création d'emplois - d'emplois pour tous - y compris pour les étrangers, installés depuis longtemps sur notre sol et désireux de s'intégrer, par le travail, à la communauté nationale...

De même, le déficit de la Sécurité est-il dû aux immigrés ou à des mesures, tel que l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, certes populaires, dans un premier temps, mais décidées à la légère parce que financées à crédit ?...

Enfin, la criminalité en France était-elle imputable aux seuls immigrés ou à une démobilité de la police, due au manque de volonté politique du précédent gouvernement de s'attaquer, sans faiblesse, à l'insécurité et au terrorisme ? Sur tous ces problèmes, notre approche ne consiste pas à désigner un présumé coupable à la vindicte publique, mais à traiter, en profondeur en se donnant les moyens nécessaires, toutes ces questions de société. C'est ainsi que nous avons enrayer la progression du chômage, que nous avons rééquilibré 3 régimes de Sécurité sociale sur 4, et que nous avons fait régresser la délinquance et porté des coups très durs au terrorisme...

Les droits de l'homme, l'esprit de tolérance, le respect de l'autre s'apprennent et cela dès le plus jeune âge : c'est pourquoi, j'ai voulu que cet apprentissage se fasse à l'école et que l'enseignement des droits de l'homme soit intégré dans les programmes d'une instruction civique renouée et puisse faire l'objet d'une épreuve spécifique au baccalauréat. Dans le même esprit, j'ai demandé que des cours d'histoire soient consacrés à la réalité du nazisme et à la vérité de l'occupation en France. C'est là la meilleure manière, à mon sens, de combattre toutes les falsifications de l'histoire, et notamment les thèses révisionnistes...

Quatre candidats ont répondu à notre questionnaire : Raymond Barre, Jacques Chirac, Pierre Juquin et André Lajoinie. Pour le candidat socialiste (encore inconnu à notre mise sous presse) c'est Lionel Jospin, le premier responsable du PS qui a planché.

Nous n'avons pas jugé utile de questionner le Front national... Les autres candidats (A. Laguille, Antoine Waechter...) n'ont pas répondu.

Nous sommes ici contraints de ne présenter que l'essentiel des propos des candidats. Leurs réponses complètes ont été présentées à la presse le 21 mars et restent disponibles au journal (contre frais de port et de reproduction).

Cela ne nous dispense pas, naturellement, de légiférer chaque fois que nécessaire. Je rappelle que mon gouvernement a demandé l'application systématique de la loi de 1972 et a complété le dispositif législatif pour réprimer le racisme... Par ailleurs, comme vous le savez, les lois de 1881 et de 1949 ont été amendées. L'apologie, par des paroles ou des écrits, des crimes contre l'humanité, est désormais passible de poursuites pénales. Quant aux publications pour la jeunesse, celles qui incitent à la discrimination raciale seront aussitôt interdites à la vente. Enfin, nous avons interdit par décret le port des emblèmes et insignes nazis. □

Pierre Juquin

gauche sans étiquette

Le chômage touche tous les travailleurs en France, quelles que soient leur origine et leur couleur de peau... Les responsables, ce sont ceux qui détiennent le capital et l'outil de production dans son ensemble. Chassez les immigrés d'un bassin industriel, comme par exemple chez Peugeot dans l'Est, en leur proposant une prime de retour, et vous verrez une région mourir !...

Dans tous les pays, il existe un pourcentage de délinquants... Statistiquement ce sont les plus pauvres qui se retrouvent sur les bancs des tribunaux. Et parmi ces plus pauvres, il y a les immigrés et surtout les jeunes issus de l'immigration. Leur avenir, pour beaucoup, le chômage !... Si chaque jeune avait une formation qualifiante et un emploi, il n'aurait pas besoin de voler les richesses que cette société expose ostentatoirement aux exclus de toute sorte.

Il faut déterminer qui coûte quoi. Les immigrés cotisent autant que les travailleurs français aux organismes de protection sociale. Pratiquant des emplois plus pénibles et plus dangereux que la moyenne des autres travailleurs, n'est-il pas normal et tragique à la fois de constater que ce sont eux qui sont proportionnellement les plus accidentés (accidents graves) dans leur travail. N'est-il pas normal, ayant participé à la création de richesses, qu'ils puissent se soigner comme tous les autres travailleurs, sans pour cela faire un décompte du coût de leur prise en charge ?... que doivent les employeurs pour leurs charges sociales non payées à l'Etat ? En ce qui concerne l'échec scolaire et l'habitat, ces deux sujets mériteraient un développement beaucoup plus détaillé... Disons simplement que l'échec scolaire est un risque permanent à partir du moment où les moyens financiers ne sont pas dégagés pour recruter des enseignants et des pédagogues qualifiés... Tant qu'il existera des classes de 30 à 40 enfants pour un(e) instituteur(trice), l'échec scolaire régnera indépendamment de l'origine des jeunes.

Pour l'habitat, la situation actuelle est issue de la politique liée à l'émigration durant les années 50. A cette époque, les immigrés étaient parqués dans les tristements célèbres bidonvilles.

...[puis]... les pouvoirs publics créèrent des cités préfabriquées, qui devinrent vite insalubres, pour loger ces travailleurs et leurs familles. Ainsi se constituèrent, dans les banlieues des grandes villes, des débuts de ghettos. Je le dis, je suis contre les politiques de quotas et pour que chacun, quelles que soient ses origines, ait un logement, sans interdiction de lieux.

Pour que la vérité s'impose, et pour écarter toute démagogie raciste, il faut que tous les démocrates, tous ceux qui sont

sincèrement attachés aux valeurs d'égalité des droits, montrent le chemin. Il ne faut pas que ces valeurs soient perdues dans un programme politique servant d'alibi...

Cela ne signifie pas pour autant que le racisme sera banni. Seul un changement de société excluant les rapports de domination et d'exclusion pourra permettre d'entrer dans la voie d'une société allant vers l'égalité des individus, hommes et femmes, Français ou étrangers. Mais actuellement, pour vaincre le racisme ce sont les moyens d'information, de formation et d'éducation, la construction d'équipements collectifs pour tous et la satisfaction des besoins sociaux, qui feront reculer cette peste.

Je propose qu'une commission d'historiens travaille de façon rigoureuse pour que les livres d'histoire apportent des arguments irréfutables aux révisionnistes et perpétuent la mémoire collective des crimes nazis et des horreurs des guerres.

André Lajoie

Parti communiste français

Deux exemples suffisent à démontrer qu'il n'y a pas de correspondance entre la présence légale des immigrés et le nombre de chômeurs. En Bretagne, pays de Le Pen, il n'y a presque pas d'immigrés (0,7 % soit 7 500 travailleurs) et le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale (11,5 %, soit 130 000 salariés à la recherche d'emploi). Il y a un autre exemple assez significatif : l'industrie automobile. Le licenciement massif d'immigrés dans ce secteur n'a procuré aucun emploi aux Français...

Quant à la cause de la délinquance, elle est sociale et non ethnique. La petite délinquance qui exaspère résulte surtout des situations sociales difficiles. Qu'ils soient Français ou immigrés, nous réproprons ses auteurs. Sans les mesures globales et de fond s'attaquant au chômage, à l'échec scolaire, au désœuvrement notamment des jeunes, la répression – nécessaire – sera toujours insuffisante pour résoudre ce mal. En ce qui concerne le « déficit » de la Sécurité sociale, il convient d'en rechercher les causes dans les dettes patronales considérables, dans le refus des dirigeants du pays de taxer les revenus du capital au même taux que ceux des salariés et dans l'existence d'un chômage massif, qui prive cette institution de recettes importantes...

Non seulement les immigrés ne sont pas responsables du déséquilibre de la Sécurité sociale, mais ils en sont victimes. À cotisations égales avec les nationaux, ils perçoivent beaucoup moins d'allocations familiales quand les enfants sont restés au pays... Les immigrés se soignent moins et sont peu nombreux dans la tranche des personnes âgées (la catégorie qui recourt le plus aux soins)...

Dans le domaine de l'enseignement, en plus des mesures fondamentales, transformatrices, qu'exige la rénovation de l'école pour répondre aux besoins et aux aspirations de notre époque, il faut concevoir des mesures spécifiques qui tiennent compte des particularités culturelles et linguistiques des élèves immigrés. Dans la situation actuelle, avec la stérilisation des ZEP, les enfants issus de l'immigration sont parmi les principales victimes. Ils sont nombreux dans les 200 000 qui quittent annuellement l'école sans diplôme ni formation. Ce système sélectif s'exerce d'abord sur eux...

Les difficultés en matière d'habitat appellent le développement du logement social. Je propose d'en construire ou d'en réhabiliter 500 000 par an pour répondre aux besoins des familles, tout en abaissant le prix du loyer qui est actuellement trop élevé.

Des situations difficiles, insupportables se sont créées dans certaines villes, dans certaines cités ou dans certains quartiers. La politique discriminatoire qui concentre les familles

immigrées et ouvrières a provoqué des ghettos de la misère. Il faut en finir avec un urbanisme de ségrégation...

Le combat antiraciste conséquent qui a toujours été mené par les communistes... est le meilleur moyen d'éclairer et de former l'opinion. Nous jugeons indigne la complaisance de toutes les forces politiques qui, depuis 1981, jouent avec Le Pen, organisent sa promotion dans les médias et s'en servent de rabatteur ou de repoussoir à des fins étroitement électoralistes. Les 105 assassinats racistes de ces sept dernières années sont là pour le rappeler à ceux qui l'auraient oublié : le racisme n'est pas une opinion, mais un délit qui peut conduire au crime.

LIONEL JOSPIN

Parti socialiste

La droite et l'extrême droite manipulent sans vergogne le racisme et la xénophobie en accusant les immigrés d'être responsables du chômage, de la délinquance et du déficit de la Sécurité sociale.

On ne peut, comme le fait la droite, oublier le fait que les étrangers qui sont en France y sont venus quand l'économie française avait besoin d'eux, quand la main-d'œuvre était insuffisante. Aujourd'hui encore des secteurs de l'économie, l'agriculture par exemple font appel à la main-d'œuvre clandestine, saisonnière.

D'un simple point de vue de justice, on ne peut admettre qu'on renvoie comme on les a fait venir, ceux qui ont participé à l'expansion économique de la France.

L'équation simpliste : autant de chômeurs/autant d'immigrés ignore par ailleurs totalement la structure de la main-d'œuvre en France. Les secteurs d'activité dans lesquels travaillent les immigrés et ceux dont sont issus les demandeurs d'emploi ne se recoupent pas. Les demandeurs d'emploi français procèdent à 70 % du secteur tertiaire et sont pour 50 % des femmes. Les immigrés sont eux essentiellement dans la sidérurgie, l'automobile et le bâtiment.

En ce qui concerne la place des immigrés dans la population délinquante, il est nécessaire de ne pas s'en tenir aux chiffres bruts mais de les expliquer : de par leurs caractéristiques sociologiques, les immigrés concentrent les caractéristiques de la population délinquante.

– La population délinquante se recrute principalement chez les hommes âgés de 18 à 35 ans, or les immigrés sont en moyenne bien plus jeunes que les nationaux.

– La population pénale est composée à 50 % d'ouvriers et les ouvriers immigrés sont cinq fois plus nombreux en pourcentage que les nationaux.

– Sur le total des étrangers mis en cause dans divers délits, sont incluses les condamnations relatives aux situations irrégulières en matière de séjour dont les nationaux sont par définition exclus. Par ailleurs, la délinquance des immigrés en France n'a pratiquement pas augmenté en dix ans. En 1976, la police judiciaire avait recensé 15,54 % d'étrangers parmi les auteurs présumés de crimes et délits, en 1986, ils étaient 16,15 %.

Les immigrés comme tous les travailleurs en France cotisent à la Sécurité sociale et bénéficient donc des prestations auxquelles ils ont droit, et l'on peut déjà s'étonner de cette volonté de chiffrer le coût social de l'immigration. Néanmoins puisque chiffres il y a, discutons-en. S'il est vrai que les prestations familiales présentent un déficit de 9 milliards en faveur des familles étrangères, n'oublions pas que les enfants pour qui sont versées ces prestations seront dans leur majorité français. En revanche, les assurances maladie et vieillesse révèlent un excédent de 6 milliards en faveur des étrangers. L'affaire dite « du détail » a mis en lumière la nécessité en France de protéger la mémoire des victimes du nazisme. Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale vient de déposer une proposition de loi dans ce sens.

LE MRAP FAIT DES PROPOSITIONS PRECISES, CONTRE LE RACISME ET POUR AMELIORER L'INSERTION DES IMMIGRES ET DE LEURS FAMILLES. QU'EN PENSEZ-VOUS ?

1 ABROGATION DE LA LOI DU 9 SEPTEMBRE 1986 QUI PRESENTEE COMME INSTRUMENT DE CONTROLE DES FLUX MIGRATOIRES, SE TRADUIT PAR DES EXPULSIONS, DES REFOULEMENTS SANS CONTROLE JUDICIAIRE...

Raymond Barre (UDF)

J'estime que les conditions dans lesquelles la loi du 9 septembre 1986 a été appliquée contredisent parfois les intentions du législateur.

Il me paraît nécessaire de contrôler les flux migratoires pour de multiples raisons économiques et sociales et aussi pour éviter le développement des réactions passionnelles et des thèses racistes. Mais j'estime qu'il ne faut pas utiliser cette loi comme prétexte à des mesures illégales ni à des comportements arbitraires...

Je ne suis pas partisan, en revanche, d'abroger la loi du 9 septembre 1986. Celle-ci n'est pas nocive en elle-même, mais seulement par les interprétations abusives qui peuvent en être faites...

Jacques Chirac

Vous suggérez d'abord d'abroger la loi du 9 septembre 1986 sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Vous comprendrez que mon gouvernement ayant fait voter ce texte, je ne puisse approuver votre proposition. Ce serait là, à mon sens, rendre un mauvais service à la cause que vous entendez servir.

L'immigration clandestine draine vers notre territoire des étrangers que l'illégalité de leur situation juridique et la fragilité de leur insertion économique entraînent vers la marginalité et souvent la délinquance. Elle constitue de ce fait, le premier ferment des tentations racistes et menace – avant les Français – les étrangers installés sur notre sol dans des conditions régulières et désireux de s'intégrer pacifiquement à la société française...

Pierre Juquin

Je suis pour l'abrogation de cette loi et le retour des expulsés en ayant pâti. Je suis pour la régularisation des travail-

2 CODE DE LA NATIONALITE : LE PROJET CHALANDON RESTE DEPOSE A L'ASSEMBLEE, LE MRAP DEMANDE SON RETRAIT ET DEMANDE LE MAINTIEN DES ACQUIS DE LA LEGISLATION ACTUELLE. VOTRE POSITION ?

Raymond Barre

L'actuel Code de la nationalité est incompréhensible et quasi-inapplicable car il résulte de la sédimentation successive de textes souvent contradictoires. Il existe donc un besoin technique de remise en forme.

Il y a aussi un besoin politique de redonner à la nationalité française sa valeur et son prestige pour en faire un titre dont on est fier et non une contrainte que l'on subit. En dépit de ce double besoin, le premier texte adopté par le Conseil des ministres le 12 novembre 1986 (avec, au demeurant, un avis négatif du Conseil d'Etat) n'était pas satisfaisant...

... Le rapport de la Commission des sages remis le 7 janvier 1988 sur le Code de la nationalité est d'une toute autre nature. Il recherche le consensus pour définir les formes les plus ouvertes d'accès librement voulu et consenti à la nationalité française et élimine tout arbitraire dans les modalités pratiques...

leurs immigrés clandestins et l'attribution à tous et à toutes de la carte unique de dix ans renouvelable automatiquement. Je suis pour qu'un titre de séjour soit remis aux femmes immigrées indépendamment de celui de leur mari.

André Lajoie

Les communistes ne se sont pas résignés à la loi du 9 septembre 1986. C'est en effet une loi mauvaise, dangereuse, dont la raison essentielle est de précariser la situation des immigrés. Transférant à l'administration (à la police) les prérogatives du judiciaire, elle ouvre la voie à l'arbitraire comme on l'a vu avec l'expulsion autoritaire des 101 Maliens.

Nous avons fait tout ce que nous pouvions avant, pour empêcher que cette loi soit votée ; nous continuons maintenant la lutte pour qu'elle soit abrogée. Nous nous opposons à ses conséquences néfastes, comme les expulsions abusives, notamment de jeunes. C'est pourquoi je soutiens sans réserve l'action du Mouvement de la jeunesse communiste qui obtient des résultats positifs comme ce fut le cas pour Serge Mitolo...

Lionel Jospin

La loi du 9 septembre 1986 n'a été remise en cause ni par le rapport Hanoun ni par le rapport des sages, elle est pourtant le fondement légal de nombreuses expulsions arbitraires et contraires aux droits de l'homme.

C'est elle qui a permis l'expulsion par charter des 101 Maliens en octobre 1986 et celle des Iraniens vers le Gabon en décembre 1987.

La loi du 9 septembre 1986 est revenue à la situation de la loi Bonnet, que dès 1981 le gouvernement de gauche avait abrogée.

C'est pourquoi nous proposons de remettre en cause la législation sur le droit d'entrée et de séjour adoptée en 1986.

Jacques Chirac

... Cette politique d'intégration peut trouver son aboutissement dans l'acquisition de sociétés de nationalité française. C'est l'objet du projet de réforme du Code de la nationalité, qui prendra en compte les conclusions de la Commission des sages, adoptées à l'unanimité par ses membres après une très large concertation, et qui devra faire l'objet d'une consultation des Français par voie de référendum. Il s'agit de doter notre pays d'une législation moderne à la fois conforme à la tradition d'accueil de la France et à la nécessité de renforcer, ainsi que l'a écrit M. Marceau Long, « la conscience d'identité de la nation », ce qui passe par « une adhésion claire aux valeurs communes essentielles de la société française et aux règles de droit qu'elle s'est donnée »...

Pierre Juquin

Il faut renoncer au projet de l'actuel gouvernement sur le Code de la nationalité. Dans un premier temps, il faudrait donner à tous et à toutes la stabilité en leur accordant une carte de séjour permanente. Tout immigré présent en France depuis 5 ans ou plus devrait pouvoir accéder automatiquement à la nationalité française s'il le désire.

André Lajoinie

Avec vous, je considère que tout jeune né en France et qui réside dans le pays devient Français, à moins qu'il émette un autre choix. C'est cela la liberté, et cela correspond aux meilleures traditions de la France, issues de la Révolution : tradition d'accueil, de fraternité, de justice, d'égalité. C'est pourquoi je juge dangereux le consensus qui existe entre les autres partis autour du rapport de la Commission

3 DROIT DE VOTE POUR LES IMMIGRES. C'EST UNE QUESTION DE PRINCIPE. POUR LE MRAP. IL REVET UNE DIMENSION EUROPEENNE DANS LA PERSPECTIVE DE 1992, ET LA FRANCE EST EN RETARD SUR CERTAINS DE SES PARTENAIRES. CE DROIT N'EST-IL PAS UN FACTEUR IMPORTANT D'INSERTION ?

Raymond Barre

L'acquisition de la nationalité française, toujours fondée sur le « jus soli », a toujours été le meilleur moyen d'insertion des immigrés, et qu'elle doit toujours constituer le fondement de ce droit essentiel de la citoyenneté que représente le droit de vote...

Jacques Chirac

Il va, sans dire, pour répondre à votre question sur le droit de vote des immigrés que l'exercice de ce droit passe précisément par l'acquisition de la nationalité française...

Pierre Juquin

Je suis pour le droit de vote et d'éligibilité des immigrés à toutes les élections sous condition d'une résidence de trois à cinq ans en France, à égalité de droit et de devoir. Je suis y compris pour le droit d'éligibilité aux tribunaux des prud'hommes.

4 DROITS DE L'HOMME. « BAVURES POLICIERES », REMISE EN CAUSE DU DROIT D'ASILE, QUE FAIRE POUR EVITER LA DERIVE ? FORMER LA POLICE ? SANCTIONNER MIEUX LES ACTES RACISTES ?

5 EGALITE. LES IMMIGRES SUBISSENT - AVEC BEAUCOUP DE FRANÇAIS - L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETE. LOGEMENT, EMPLOI, FORMATION, QUE PROPOSEZ-VOUS ?

Raymond Barre

4 J'ai indiqué qu'il me paraît nécessaire d'améliorer la formation des fonctionnaires chargés de la sécurité. De même, je suis partisan d'un enseignement des droits de l'homme et de toutes les manifestations tendant à la reconnaissance des différences qui fondent et renforcent l'unité nationale.

La sanction judiciaire des actes et des propos racistes rencontre ma totale adhésion...

5 L'intérêt de la France comme la simple justice exigent que tous ceux qui sont venus légalement se joindre à notre communauté, quelle que soit leur provenance, soient accueillis et intégrés dans notre société, sans que soit méconnue leur spécificité.

Il faut donc non seulement assurer l'égalité des droits, mais

des sages présidée par M. Marceau Long. Car, en fait, les conclusions de ce rapport visent à multiplier les obstacles pour l'accession des jeunes issus de l'immigration à la nationalité française. Modifier le Code de la nationalité serait procéder à l'exclusion d'une partie de la jeunesse de France, introduire des divisions et des discriminations contre lesquelles je m'élève avec fermeté...

Lionel Jospin

La réforme du Code de la nationalité a été initiée sous la pression de l'extrême droite et est une réforme d'exclusion. Le Code de la nationalité depuis 100 ans a fait ses preuves : il a permis l'intégration de vagues d'immigration antérieures, c'est un bon instrument que nous devons conserver. Aucune réforme du Code de nationalité n'est aujourd'hui nécessaire pour continuer en France de réussir l'intégration d'étrangers.

André Lajoinie

Je me prononce sans ambiguïté pour le droit de vote des immigrés aux élections municipales et prud'homales et pour leur éligibilité à ces élections. Contrairement à ce qui est dit parfois, je considère qu'il s'agit d'un facteur important d'insertion des immigrés dans la société française. Comment pourraient-ils encore être maintenus à l'écart des décisions qui les concernent directement ? Puisque ces travailleurs sont partie prenante de la vie des localités, possibilité doit leur être donnée d'intervenir dans les choix qui conditionnent la vie en commun...

Lionel Jospin

Allant à rebours de la démarche de la droite, nous jugeons indispensable de faciliter la participation des immigrés à la vie de la collectivité. Nous demeurons favorables à leur participation aux élections locales. Pour ce faire nous entreprendrons, dans les municipalités que les socialistes dirigent, des expériences afin de préparer la mise en œuvre de cette réforme.

aussi encourager une politique ouverte et lucide de l'habitat, de l'emploi et de la formation. Ces politiques doivent prendre en compte l'existence des populations immigrées et leurs particularismes, afin d'éviter les manifestations de racisme et faciliter leur insertion progressive au sein de notre communauté. De même, l'expression culturelle de ces populations doit être reconnue en tant que telle...

Jacques Chirac

4 et 5 En ce qui concerne vos réflexions sur les « droits de l'homme », la France, comme vous le soulignez, a toujours été fidèle à sa tradition de terre d'asile, en particulier pour les réfugiés politiques. Je rappelle qu'il y a aujourd'hui plus de 210 000 réfugiés sur notre sol, ce qui nous place en tête de tous les pays d'Europe occidentale. Il n'est pas question de fermer nos frontières et nos cœurs à tous les deman-

deurs d'asile authentiques qui fuient, à l'exemple des *boat people* que nous avons largement accueillis, les régimes totalitaires.

Pour autant, nous ne sommes pas prêts à tolérer que certains étrangers profitent de cette hospitalité pour se livrer à des activités terroristes, se prétendent réfugiés politiques pour perturber l'ordre public ou porter atteinte à la sécurité de nos concitoyens. Encore une fois, c'est une question de rigueur et de sens des responsabilités...

Pierre Juquin

4 Je suis pour le retour des expulsés, pour la libération des militants nationalistes basques, corses, kanaks et autres, emprisonnés et accusés pour des délits d'opinions. Je suis contre l'extradition des militants politiques réfugiés en France et pour l'extension du concept de droit d'asile.

5 L'égalité des droits passe par le droit de vote mais aussi par les moyens que l'on doit débloquer pour résoudre le chômage, améliorer la formation, l'éducation, la politique culturelle, etc.

André Lajoinie

4 et 5 Dans le contexte actuel..., c'est vrai, les travailleurs immigrés, les jeunes issus de l'immigration sont l'objet de l'arbitraire policier, administratif et patronal. J'ai déjà évoqué les crimes racistes et l'opération de grande envergure visant à faire passer pour un homme politique comme les autres un personnage qui fait l'apologie du nazisme et incite au racisme et à l'antisémitisme. Tous ceux qui, quelle que soit leur étiquette politique, se prêtent à ce jeu dangereux, jouent avec le feu et suscitent ma totale réprobation. Pour ma part, je suis le premier signataire d'une proposition de loi tendant à réprimer plus sévèrement tout acte ou déclaration raciste, l'antisémitisme et la xénophobie. Cette proposition de loi vise également à l'éducation et à la culture antiracistes. Seul le groupe des députés communistes que je préside a pris position en faveur de cette proposition de loi.

6 DROITS DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES. NE FAUT-IL PAS METTRE FIN A LA SITUATION DE TYPE COLONIAL QUI PERSISTE EN NOUVELLE-CALÉDONIE ? QUELLES INITIATIVES ET POSITIONS SOUTIENDRIEZ-VOUS POUR LA PAIX AU PROCHE-ORIENT ?

Raymond Barre

Je suis convaincu que les droits de l'homme seront l'un des grands enjeux - peut-être le plus grand des enjeux - des décennies à venir. Les hommes de pouvoir qui ne négligent pas la réflexion, prennent conscience de la place croissante que tiennent les droits de l'homme dans les esprits, mais aussi dans les rapports de force qui pèsent sur l'évolution du monde. C'est paradoxalement dans les pays où sévit le totalitarisme communiste que ce phénomène est le mieux perçu. A l'Est, aujourd'hui, aucun dirigeant ne peut se faire d'illusion sur la capacité de l'idéocratie qu'il sert, à briser le noyau dur de l'attachement des hommes aux valeurs humaines. L'idée de droit naturel a reçu une sorte de confirmation expérimentale, en ce sens que l'idée de droit renaît précisément là où tout était fait pour effacer la distinction entre le bien et le mal.

L'attitude vis-à-vis des droits de l'homme a également changé dans les sociétés démocratiques développées. La pédagogie d'un siècle terrible - justement pour l'Europe - a progressivement dépouillé les Européens de toute illusion et les a contraints à épurer leur vision des valeurs. Après Auschwitz, le goulag, après le Cambodge et l'Éthiopie, les droits de l'homme sont apparus comme l'unique et ultime valeur à sauvegarder...

Il faudrait encore parler des discriminations de salaire, d'embauche, de formation, de logement subies par les immigrés et leurs familles contre lesquelles je m'élève avec vigueur.

A propos du droit d'asile, mon programme indique qu'il faut assurer le caractère imprescriptible du droit d'asile et du statut de réfugié politique. L'expulsion ou l'extradition ne relèvent que de l'autorité judiciaire. Interdire l'extradition pour motif politique.

Concernant les autres sujets que vous abordez dans votre questionnaire, je partage votre démarche, comme le confirment les termes de mon programme...

Lionel Jospin

4 et 5 L'égalité des immigrés passe par une réelle intégration. L'intégration est une priorité qui suppose la mobilisation de beaucoup d'énergies. L'école doit être le moyen le plus efficace d'intégrer les immigrés à notre société, et aussi le plus juste : apprentissage de la langue et échange des cultures, acquisition de qualifications, assimilation des valeurs de la République, telles sont les missions de la formation des jeunes à l'école publique. L'action locale en faveur des équipements collectifs et de loisirs est, elle aussi, essentielle, pour que disparaissent peu à peu les ghettos de la misère où sont trop souvent concentrés les immigrés. Le racisme qui fleurit dans certains quartiers défavorisés se nourrit du chômage, des mauvaises conditions de logement et de vie. C'est en luttant pied à pied pour l'emploi, pour la réhabilitation des quartiers et du logement social, pour le développement des loisirs que le racisme sera combattu sur le terrain. L'Etat y incitera, comme il l'a fait entre 1981 et 1986, mais tous les acteurs doivent être mobilisés : collectivités locales, entreprises, associations de jeunes et d'immigrés. Il est possible de vivre ensemble, dès lors que les conditions de vie sont améliorées par l'engagement concret de tous. Outre cette action, les socialistes engageront une révision de la loi de 1972 afin d'en faire une arme plus efficace dans la lutte contre le racisme quotidien.

Jacques Chirac

Les habitants de Nouvelle-Calédonie ont été appelés à se prononcer sur l'avenir de leur territoire. Ils ont choisi de demeurer au sein de la République française dans un référendum qui était à la fois conforme à la constitution française et aux principes posés en matière de droits des peuples à disposer d'eux-mêmes par la résolution 1514 (XV^e) de l'assemblée générale des Nations unies. Il est donc tout à fait contraire à la réalité de parler d'une situation coloniale et dangereux pour la démocratie d'encourager les dissensions et les querelles entre les différentes ethnies qui composent la société néo-calédonienne...

Les graves incidents qui se déroulent en Cisjordanie et à Gaza montrent que le Proche-Orient demeure malheureusement une région déchirée par des tensions et des affrontements. La France, qui a des engagements et des liens anciens dans cette partie du monde, ne peut rester indifférente devant ces dures réalités. Sa vocation et ses responsabilités internationales lui commandent d'œuvrer,

suite page 34

ZOULOU. « Si l'on n'y prend garde, madame, la France deviendra zouloue ! » Ça, c'est Ahmed Azeggagh qui s'amuse à faire des vers, de jolis vers pour enfants (et même pour les grands) ; poète récidiviste (il en est à son cinquième recueil). Ahmed récidive aussi sur le ton (caustique) et sur le sens (de l'espoir à oublier les sombres nuages). Le recueil s'intitule *Blanc, c'est blanc*. □

Blanc, c'est blanc. Ed. Avenir Pluriel, 26, avenue Romain-Rolland, 93200 Saint-Denis. Tél. : 48.23.29.29.

L'EXTREME DROITE DANS LE DETAIL. Voici la nouvelle édition actualisée du livre de Marie-José Chombart de Lauwe consacré à l'extrême droite fasciste ou fascisante.

Marie-José Chombart de Lauwe, de longue date amie du MRAP, est sociologue au CNRS. Ancienne déportée, elle a consacré sa vie à étudier l'évolution et les filiations des différents groupes ou groupuscules se réclamant ouvertement ou sous divers camouflages de « l'ordre noir ».

Car le constat est à la montée de l'extrême droite et elle en présente les différents paramètres : émergence électorale du Front national, banalisation du nazisme, falsification de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, osmose entre la droite extrême et la droite « honorable ».

Dépassant le simple constat, c'est à l'analyse fine des modèles historiques que le livre s'intéresse alors : de la prise du pouvoir par l'extrême droite à travers les exemples du fascisme italien, du national-socialisme allemand et du nationalisme français qui devait mener au régime de Vichy. Le chapitre pose clairement la question : « Et si l'histoire bafouillait ? »

On y trouvera aussi une étude extrêmement claire et remarquablement documentée sur l'évolution du néofascisme et du néonazisme d'après guerre, en passant au crible l'extrême droite électoraliste (poujadisme, Front national), l'extrême droite terroriste (OAS, Occident, FANE, MNR...) et l'extrême droite « intellectuelle » (GRECE, Club de l'Horloge) en insistant sur ses filiations avec les différentes composantes de la droite républicaine.

Autre point, de plus en plus, le néofascisme s'organise sur le plan international et ses liens au niveau mondial sont de plus

en plus marqués à travers des fédérations (WACL, MUNS...) et des rassemblements avec toujours en demi-teinte les dictatures d'Amérique latine ou le régime raciste d'Afrique du Sud.

C'est au final, le panorama complet de l'extrême droite telle qu'elle se présente en 1988 en décrivant les « espaces spécifiques » de chacun : Front national, organisations professionnelles et patronales liées à ce dernier, organisations terroristes, clubs et majorité parlementaire que nous livre ce volume.

La logique obligeait cet ouvrage à se clore sur un appel à la mobilisation contre tous ces programmes fascisants ayant pour base la haine et le racisme et surtout par une mise en garde contre les risques de contagion des idéologies qui ont mené à l'hécatombe de la Seconde Guerre mondiale.

Sociologue, militante, Marie-José Chombart de Lauwe sait de quoi elle parle. A travers la masse d'informations qu'elle a rassemblées, elle traque l'extrême droite dans ses recoins sans jamais plonger le lecteur dans l'ennui.

Associant la rigueur du scientifique à l'enthousiasme des combats pour la tolérance cet ouvrage devrait être lu au moment où dans un quartier de Nice un candidat d'extrême droite a pu faire un score électoral de 30 % et à la veille d'une élection présidentielle. Avec cet ouvrage, personne ne pourra dire « On ne savait pas. » □

PIERRE KRAUSZ

Vigilance. Vieilles traditions extrémistes et droites nouvelles, par Marie-José Chombart de Lauwe, édition EDI.



DEUX PAYS SANS RACINES. Quand, un soir, j'ai lu, la première je crois, le manuscrit de Sakhinna Boukhedenna, je n'ai pu m'en détacher qu'au petit matin. Ce *Journal : Nationalité Immigré(e)* m'a plongée dans un monde que je croyais connaître, mais qui, là, se dévoilait à mes yeux : l'enfance de Sakhinna dans un bidonville de Mulhouse ; l'influence sur elle, toute petite, de la pauvreté qui l'entoure ; le racisme que, peu à peu, elle découvre dans la rue, à l'école, où la stupidité banale de certaines maîtresses s'attache à détruire les Aïsha, les Arega ou Nedjima, « ces sales bougnoules », comme elles s'entendent appeler. « Comment être une élève sage quand le germe de la révolte a grandi avec vous ? »

Après de pénibles et inutiles classes de transition, arrivée à l'adolescence, Sakhinna obtient le CEP et doit trouver un travail : « Dans cette ville pourrie qu'est Dijon », elle va de stage en stage, gagnant à peine de quoi subsister. Seuls l'aident à tenir le coup les groupes de musiciens, les concerts de Lou Reed. Enfin, elle est contrainte de devenir femme de ménage chez des bourgeois bornés et rentre le soir dans sa piaule où tout ce qu'elle a connu, repoussé, racisme, sexisme, s'agit dans sa tête. Trop malheureuse, elle décide soudain de retourner dans son pays, l'Algérie.

Née en France, Sakhinna n'a pas voulu perdre sa nationalité algérienne ; là-bas, pense-t-elle, plus d'humiliations à souffrir. Aussi quel étonnement d'être reçue à la douane d'Alger sans aucun égard, alors qu'elle voit les Français objets de prévenances. Très vite, elle se sent rejetée par la société algérienne musulmane, on la traite d'immigrée, ce qui, pour nombre d'hommes, est synonyme de putain. Elle recherche un gîte, mais, non étudiante, elle n'a pas droit à la Cité universitaire et s'y coule en cachette. Elle juge étouffante l'attitude des hommes envers les femmes, échappe à leurs avances. Eprise d'un Palestinien, elle part pour Tamanrasset, d'où, mal jugée, elle doit bientôt partir.

C'est alors qu'éclate à ses yeux son absence de nationalité : « Où sont donc mes racines », s'écrie-t-elle « les Français, vous êtes des salauds ; à cause de cette scolarité pourrie me voilà perdue sur ces deux terres, l'Algérie et la France. »

Elle va repartir pour la France. « Je n'en pouvais plus, j'avais compris que j'étais Nationalité Immigrée... » « ...Deux pays : pour l'un j'étais la putain, l'immigrée, et pour l'autre la Fatma qui fait l'ménage et la bougnoule. »

Des poèmes parcourent le livre, souvent beaux : « Maintenant que je n'ai plus rien/Dois-je être condamnée ou dois-je crier ? / Le silence/La parole/Je ne sais/Immigrée n'ayant pour pays que l'exilé. »

Ce très beau livre, écrit avec violence et sincérité, doit retenir l'attention. On est marqué par l'obsession continuelle de Sakhinna : « Je rêvais de construire une île entre Marseille et Alger pour enfin qu'on ait la paix. Je compris que nous n'étions ni Arabes ni Français, nous étions Nationalité : Immigré(e). » Dans le témoignage de cette « enfani de nulle part », (1), comme elle se nomme elle-même, toute une génération se reconnaîtra. □

ANNIE LAURAN

(1) *Les Enfants de nulle part.* Annie Laurant (*Terre Entière*).

Journal : Nationalité Immigré(e), de Sakhinna Boukhedenna. Ed. L'Harmattan

IMMIGRES-CITOYENS. *Citoyenneté, nationalité, immigration* : le titre même du petit ouvrage écrit par Catherine de Wenden répond de prime abord aux préoccupations qui se trouvent au centre des débats actuels sur le statut des immigrés et le Code de la nationalité. Comment (et pourquoi ?) les immigrés



deviennent-ils « citoyens » (c'est-à-dire pouvant participer aux décisions qui les concernent autant que tous les autres habitants) dans le pays où ils vivent, où ils travaillent, où ils paient leurs impôts et où ils ont fondé une famille ? On peut accéder à la citoyenneté par le haut — et se trouvent posées les questions de la nationalité et des droits politiques. On peut aussi y accéder par le bas en prenant une place active dans la vie collective sur les plans culturel, social, syndical, municipal, etc.

Catherine de Wenden retrace les itinéraires suivis par les immigrations qui ont pris place dans la société française et les débats passionnés qui ont accompagné la reconnaissance progressive de leur existence en tant que sujets actifs d'une nation démocratique, un chapitre est consacré à la représentation et à la participation politique des immigrés dans les pays européens. Un livre important, facile et agréable à lire, ce qui n'est pas à négliger ! □

Citoyenneté, nationalité et immigration de Catherine de Wenden, éd. Arcantère.



Cap sur la liberté : un livre indispensable sur l'Afrique du Sud.

■ *Spécialiste de l'Afrique australe, Maurice Cukierman dresse un tableau historique, géographique et politique de l'Afrique du Sud. La parenté dès l'origine entre l'apartheid et le nazisme, les liens économiques avec l'occident capitaliste, la pseudo-réforme et la solidarité internationale, tout est passé en revue avec une extrême attention. Un livre de base, indispensable.*

Cap sur la liberté, de Maurice Cukierman, éd. Messidor.

■ *Respectivement journaliste et psychanalyste, Pierre Jouve et Ali Magoudi ont suivi pas à pas le patron du Front national durant toute l'année dernière. Disséquant les écrits comme les prises de parole et les lapsus du style : « Il existe une race juive », leur objectif est de dépasser le dilemme entre attaquer Le Pen (et lui faire de la publicité) ou l'ignorer (et laisser libre champ au racisme et à la xénophobie). Les « idées » lepénistes (virilité, mort, patrie, complot...) sont passées au peigne fin de l'appareil psychanalytique. □*

Les dits et les non-dits de Jean-Marie Le Pen, enquête et psychanalyse de Pierre Jouve et Ali Magoudi, éd. La Découverte.

■ *L'idéologie anti-esclavagiste, parfois anticolonialiste existait avant la Révolution. Traquant les textes et les auteurs (Diderot, Raynal, Garran-Coulon...), Yves Benot met en exergue l'importance d'une question trop souvent traitée en marge des autres problèmes français et européens.*

La Révolution française et la fin des colonies, de Yves Benot, éd. La Découverte.

LES FRISSENS DE L'HISTOIRE



Didier Daeninckx



Daniel Pennac



Jean-François Vilar

Le polar bouge. Entre James Bond et les antigangs, le roman noir vrai se fraie un passage. Et il rencontre notre temps, notre société et ses failles.

Le roman noir ou le roman policier fonctionnent autour d'une énigme, progressent au fil d'une enquête. Rien d'étonnant alors que de jeunes auteurs aient pris pour thèmes les nombreux moments du passé, collaboration, guerres coloniales et leurs prolongements actuels. Les zones d'ombre ne manquent pas dans l'histoire de France.

Daniel Pennac, Didier Daeninckx écrivent pour la Série noire, mais on attend leurs contributions dans la nouvelle collection de romans noirs antiracistes, parainée par SOS Racisme aux éditions Calmann-Lévy. Le premier à l'inaugurer est Jean-François Vilar qui nous raconte une histoire d'aujourd'hui, *Djemila*, qui prend ses racines dans la guerre d'Algérie. Plusieurs héroïnes répondent à ce prénom. La jeune protagoniste du roman, qui s'est enfuie d'Algérie, et sa mère une « rebelle ». Sinclair, chez qui habite la jeune Djemila, a été officier en Algérie. Il a dénoncé les circonstances de la mort de Djemila, sous la torture. Aujourd'hui, universitaire de renom, Sinclair est la cible de Massart, le chef d'un mouvement d'extrême droite.

On reconnaît sans hésitation Le Pen et ses amis ; les journalistes de *Halte !*, sa façon habile de rechercher de la respectabilité. Il y a les dîners en ville et les basses œuvres exécutées avec des complicités au ministère de l'Intérieur. On étouffe les scandales au nom d'une implicite « raison d'Etat », dont chacun sait depuis qu'un ministre l'a dit qu'elle a tous les droits d'empêcher sur la démocratie.

Didier Daeninckx s'est lui aussi intéressé à la période de la guerre d'Algérie. Il a

écrit un de ses romans autour des massacres d'octobre 61. *Lumière noire* a été rédigée de décembre 1986 à avril 1987. Son roman se situe dans ces jours-là, en Seine-Saint-Denis, autour de Roissy. La suite d'affaires qui occupent Daeninckx dans ce livre renvoient toutes à la société actuelle. Il parle de la manipulation de l'information, des scandales montés de toute pièce pour en cacher de plus gros. Il réussit dans un raccourci fascinant à trouver un lien dramatique entre l'affaire du Rainbow Warrior et l'expulsion des Maliens.

Scandales politiques, guerre d'Algérie, meurtres en série.

Un des héros fabrique des hologrammes. Daeninckx nous apprend que si celui-ci se brise chacun des morceaux renvoie l'image entière. C'est le même système qui couvre les bavures policières et exploite à perte les hôtels gigantesques les aéroports tentaculaires. Autant de structures qui peuvent toujours servir. On entasse les Maliens dans un hôtel de l'aéroport. Tout un étage de cet hôtel est retenu par la préfecture de police. Comme dans le roman de Vilar, les gêneurs sont éliminés et un meurtre cache l'autre. De faux témoins accréditent une version revue et corrigée de la réalité. Daeninckx a mis en exergue à ce roman la fameuse petite phrase de Charles Pasqua.

Daniel Pennac retrouve dans *la Fée carabine*, Benjamin Malaussène qui sert d'enquêteur malheureux. A la manière du Philippe Marlowe de Chandler, il se

retrouve impliqué dans les affaires qu'il cherche à éclaircir, notez-le bien dans une recherche toute à fait personnelle et désintéressée de la vérité.

Belleville, aujourd'hui : un jour de verglas. Une vieille essaie de retrouver son équilibre, sous l'œil d'un « blondinet » et de « deux Arabes... Deux. Des Africains du Nord, quoi, ou des Maghrébins, c'est selon. Le blondinet se demandait toujours comment les nommer pour ne pas faire raciste. Il était Frontalement National et ne s'en cachait pas. Mais justement, il ne voulait pas s'entendre dire qu'il l'était parce que raciste. Non, non, comme on le lui avait jadis appris en grammaire, il ne s'agissait pas là d'un rapport de cause, mais de conséquence. Il était Frontalement National, le blondinet, en sorte qu'il avait eu à réfléchir objectivement sur les dangers de l'immigration sauvage... »

Le ton est donné. Pennac décrit avec un humour décapant des flics qui triment les pieds dans le passé et l'histoire de France. La collaboration dans *Au bonheur des ogres*, l'Indochine pour ce dernier roman. Pennac fustige aussi, au passage, la laideur des quartiers nouvellement promus. Des moralistes du roman noir pour le plus grand de nos plaisirs. □

CHRISTIANE DANCIE

Didier Daeninckx : *Meurtres pour mémoire et Lumière noire, Série noire, Gallimard.*

Daniel Pennac : *Au bonheur des ogres et la Fée carabine, Série noire.*

Jean-François Vilar : *Djemila, éd. Calmann-Lévy.*

MUSIQUES

COSMOPOLITES

RIO - SALVADOR - PARIS. Dès que le printemps revient, les Brésiliens montent à Paris, c'est bien connu. Ils viennent, les malins, se reposer des joies du carnaval et des après-midi torrides sous nos premiers rayons de soleil. De mars à mai, nous aurons donc droit à trois monstres sacrés, si tant est que d'aussi pâlichons auditeurs aient droit à quelque chose. Donc, prenons-les comme des cadeaux. Le premier vous est peut-être passé sous le nez : Caetano Veloso nous a offert le 29 mars une soirée unique au Zénith, voix de miel, swing d'un naturel à vous couper le souffle, ce jeune premier de la chanson bahiana entame ses vingt ans de carrière sans une ride et continue d'entraîner la jeunesse du pays dans son sillage (très poétique).

A ses côtés, les incontournables Etoiles. On prend toujours plaisir à les voir, tant les deux personnages sont hauts en couleur, mais malheureusement moins à les entendre, tant leur « tropicalité » a été adaptée au public français. Quant à moi, je persiste à préférer les versions originales.

Féroce et groupie, j'assume, et je reste dans la famille. Du 3 au 14 mai, à 18 h 30, voilà la grande sœur. Maria Bethania. Même les Brésiliens n'en reviennent pas. Comment une seule mère a pu enfanter de deux monuments de la chanson ? Après un passage à vide, Maria Bethania nous est revenue entière, l'année passée, toujours au Théâtre de la Ville. Grande interprète qui sait osciller entre le drame et la comédie, elle présente un répertoire de qualité, puisé dans les compositions de vieux sambistes comme Lamartine Babo, de poètes comme Vinicius de Moraes et de contemporains comme Chico Buarque.

Justement, puisqu'il s'agit de compositeurs, en voici un trop méconnu du public français, bien que des milliers de gens aient fredonné la *Fille d'Ipanéma, Corcovado ou Désafinado*. Inventeur de la bossa-nova avec Jao Gilberto et Vinicius de Moraes, Antonio Carlos Jobim sera au Grand Rex le 20 avril.

Admirable musicien, chanteur, pianiste, il s'entoure à merveille. Et puisque tout est histoire de famille, ce soir-là verra la réunion de la tribu Jobim et du clan Caymmi, issu du chanteur-compositeur dont le nom se fond avec Salvador-Bahia : Dorival Caymmi. Frères, filles, belles-sœurs s'en donneront à cœur joie dans la grande salle du Rex.

Une rencontre Nord-Sud, puisque Tom Jobim est né à Rio en 1927. C'est là que, dans les années cinquante, naît la bossa-nova. Vinicius et Tom composent, Jao Gilberto chante. Selon Tom Jobim

« C'est lui qui a apporté le rythme. Il y avait plein de types dans ce courant, mais lui c'était la lumière, l'étoile du firmament. »

Puis la bossa-nova décolle sur le plan mondial, en partie grâce à Stan Getz, et Tom Jobim explore de nouvelles voies, jusqu'à la sortie de *Urubu*, un album symphonique et simple, inspiré par la nature, la mer, la forêt, les oiseaux, les traditions indiennes, africaines, le tout mêlé à l'héritage occidental. Tom Jobim manie les violons et les percussions, la samba et la nostalgie.

Autre mélangeur de première, Hermeto Pascoal incarne le jazz brésilien d'avant-garde. C'est surtout lui qui a emmené des musiciens comme Milton Nascimento ou Aírto Moreira sur les sentiers amazoniens. Parmi les premiers à s'être intéressés à la culture indienne (en ce sens, il rejoint Tom Jobim et Edu Lobo, autre compositeur de la même veine), il a vécu plusieurs mois dans une tribu pour en étudier la musique. Un style très free, féroce, spontané, pour un pianiste-flûtiste qui se définit comme « un homme de la jungle ».

Voilà des Brésiliens mains de fer, côté professionnalisme, et gants de velours, côté poésie. □

VERONIQUE MORTAIGNE



Antonio Carlos Jobim

Caetano, Caetano Veloso, Polygram. La dernière livraison, très en verve.

Maria Bethania, du 3 au 14 mai, à 18 h 30, au Théâtre de la Ville, place du Châtelet.

Antonio Carlos Jobim, le 20 avril au Grand Rex. Res. : 3 FNAC, Minitel 3615 code RVPM, tél. : 42.46.47.56.

Des albums nécessaires : *Urubu*, disques WB et Tom Jobim e *Convidados*, avec Vinicius de Moraes, Gal Costa, Elis Regina, Dorival Caymmi, etc. Polygramm. Jao Gilberto : *Em concerto*, le double album enregistré à Montreux en 1986, pour vous perfectionner en bossa-nova et avec les compositions de Tom Jobim.

Hermeto Pascoal, le 23 avril au Festival de jazz du Val-de-Marne à Villejuif.

CINEMAS

D'AUJOURD'HUI

LE TESTAMENT D'UN POÈTE. L'auteur de *l'Affiche rouge*, Frank Cassenti, a porté à l'écran le livre d'Elie Wiesel, *le Testament d'un poète juif assassiné*, avec la sobriété et le rythme tranquille qu'on lui connaît. Le roman, comme le résumé Cassenti, « retrace la trajectoire des juifs du silence, les victimes, intellectuels, artistes, ingénieurs, des purges stalinienne en 1950 et 1951 ».

Interprété par Michel Jonasz et Erland Josephson, ce film montre en particulier l'antagonisme — jamais définitivement résolu — entre le « désir religieux » et le « désir de révolution » qui a marqué les juifs d'Europe victimes des pogroms et de la marginalisation.

Comme une allégorie de la mémoire, le testament du poète Paltiel Kossover ouvre la voie à deux autres témoins fondateurs : le greffier qui consigne par écrit les interrogatoires de Paltiel porte le poids du silence et de la résignation de l'homme ordinaire. L'enfant, Grisha, le fils de Paltiel, est le dépositaire privilégié de la parole du père ; paradoxalement, c'est dans le silence et le mutisme que l'enfant se réfugie. Pour échapper, semble-t-il, à la parole imposée. Acte de liberté donc. Prise de parole différée ? L'exil du poète, vécu d'abord sur le mode de l'engagement volontaire et politique échoue sur les rives sanglantes du nazisme, puis du stalinisme. Les images rapportant la découverte de la Palestine par le poète sont malheureusement brèves et superficielles (Mur des Lamentations, rencontre d'une « camarade »). Elles suggèrent plus qu'elles ne précisent le message du sionisme, quand il représentait pour certains une philosophie d'ouverture, avant qu'il ne devienne une simple raison d'Etat. □

Le Testament d'un poète juif assassiné, de Frank Cassenti.

FIGUIERS DE BARBARIE. La raison d'Etat, celle qui peu à peu a « oublié » le peuple palestinien, tel est en filigrane le sujet du film de Gilles Dinnematin, *Les figuiers de Barbarie ont-ils une âme ?* Le sujet est encore ici le thème de la mémoire, plus froidement : sur 475 villages palestiniens d'avant 1948, 385 ont été effacés de la carte. Quelques scènes poignantes illustrent et dépassent la froideur des statistiques. □

Les figuiers de Barbarie ont-ils une âme, de Gilles Dinnematin. Distribuée par la Boîte à images, 84, boulevard Beaumarchais, 75011 Paris, tél. : 43.55.51.94.

CHERIFA B.

LA MUSIQUE DANS TOUS SES ETATS

Le Printemps est de retour et Bourges est son prophète ! Dix jours de musiques et chansons devenus un rendez-vous de plaisirs et de découvertes. 3 Mustapha 3 est une découverte, en avant-première de Bourges, pour *Différences*.

Douze ans d'âge, pour une manifestation culturelle, c'est la maturité, la distance nécessaire pour s'installer définitivement dans les blocs-notes des amateurs et forcer le respect des professionnels.

Festival parmi d'autres, à l'époque où ils fleurissaient à travers le territoire et le calendrier, le Printemps de Bourges a su passer le cadre régional, puis national, pour devenir une manifestation internationale dont le succès ne se dément pas. Pas de secret dans cette réussite, d'abord l'acharnement d'une équipe qui a su se battre et trouver les soutiens nécessaires (et d'abord celui de la ville qui l'a vu naître) quand les subventions se firent chiches et la concurrence plus rude.

Ce travail constant nous a offert, au fil des années, une programmation des plus riches et des plus surprenantes et l'on ne compte plus les découvertes faites à Bourges. A commencer par le cru 87 qui nous révéla la voix de Maurane. Le public a suivi, toujours; tant il est vrai qu'il reste suffisamment de gens, envers et contre tout ce que disent d'aucuns, pour aimer la découverte, la qualité et la diversité. C'est par dizaines de milliers que l'on comptera, cette année encore, les entrées dans les concerts et manifestations proposés. Bourges 88, c'est dix salles de 300 à 10 000 places, 10 spectacles par jour, 250 artistes et 1 000 musiciens. Le souk où tout est si tentant qu'il vaut mieux s'organiser. L'ouverture de cette année, c'est Aznavour. Une carrière à lui tout seul, qui nous a donné mille chansons, en a interprété six cents et baladé son étrange voix aux quatre coins du monde. On ne présente plus, on écoute ensemble, à dix mille au Stadium de Bourges. Et pourvu qu'il pleuve pour que cette voix nous tienne chaud !

Sur la même affiche, au même lieu, Bourges 88 c'est Indochine, Elli Medeiros et Gainsbourg, Marillion et Mama's Boy, Barry White, les Temptations, Julien Clerc et Gilberto Gil, Mint Juleps et Boy George, Little Bob Story et Def Leopard, Didier Loockwood et Franck Zappa, Jimmy Cliff et Johnny Clegg and Savuka... on va s'arrêter là, mais il y en a encore.

Au Pavillon : Jonasz, Blanchard, l'Af-faire Louiss Trio, Aubert'N Ko, Stéphan Eicher, Manu Dibango, Mory Kanté. Au palais des Congrès : Paul Personne, Brenda Wooton, Lluís Llach, Anne Sylvestre et Pauline Julien... Des noms, des sons, on pourrait en aligner encore longtemps, à quoi bon, les programmes sont faits pour cela. Mais avouez que l'affiche est belle.



Les Communards

Autre facette de Bourges, la place donnée aux jeunes talents, voire aux débutants. C'est une constante du Printemps et l'une de ses originalités. La scène ouverte, coproduite par les CEMEA, offre dix jours durant des conditions professionnelles (éclairage et son) à des groupes ou des musiciens qui rencontreront ainsi (et souvent pour la première fois) un public averti. A eux de se faire entendre. Pas de jury, pas de Césars, pas de sélection, pas de magouille, les inscriptions se font sur place et c'est gratuit pour le public. Bourges a désormais, comme Cannes ou Avignon, ses manifestations associées ou parallèles. C'est donc aussi un rendez-vous important de la BD, du ci-

néma musical, de la photo ou de la FM. Les activités, on le voit, sont considérables. Les moyens ont dû suivre. Foire à la musique ? Foire à la pub ? Pas si vite. Il a fallu, certes, tendre la main à l'Etat et à la région (la commune, elle, est là depuis le début), il a fallu aussi accepter (et aller chercher) des sponsors importants et gourmands. On trouvera donc, omniprésents, une chaîne de télé, une radio nationale, des banques et assurances et quelques autres. Mais il semble quand même que l'équipe garde le contrôle.

Bourges reste la démonstration que tout existe pour que la musique vive dans ce pays, à condition que l'on prenne les fous de musique pour autre chose que des oreilles avec pas grand-chose au milieu. Les talents des créateurs, la volonté des passionnés de découvertes, le désir du public sont là. Et Bourges, erreur économique au pays du show-bizz, rescapé diplômé de la floraison festivalière des années 70, les deux pieds ancrés dans son terroir, est né de tout cela.

Chansons et musiques ? Sans doute, mais avec quelle qualité ! Car Bourges fait aussi la démonstration chaque année qu'il y a de la place pour toutes les différences et toutes les cultures. Le rock et la chanson réaliste, les Anglais, les Français, les Danois, les Portugais et les Catalans, les Américains d'Amérique et les Tibétains, les Allemands, les Africains, les Suisses, les Belges et les Américains...

Quelques-unes des grandes voix du moment se sont révélées là, rappelons-le... Et que tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, rêvent de tuer le Printemps, de le transférer, de le déplacer, de le phagocyter, de le figer... ne viennent pas nous chauffer les oreilles. Elles sont occupées, elles écoutent. □

FRANCK TERUEL



Si les trois mousquetaires étaient, en réalité quatre, les 3 Mustaphas 3 sont, eux, cinq, six, douze, quinze, dix-sept... selon les concerts. Les Mustaphas sont innombrables. Leur histoire musicale est d'abord celle d'une famille — oncles, tantes, cousins, frères... —. Certains sont nés à Londres, d'autres ailleurs dans des contrées balkanes (Albanie ? Autre ?... Les Mustaphas restent très mystérieux sur ce point).

Avant le Printemps de Bourges, ils effectuent une tournée à travers la France. Selon le contexte du festival dans lequel ils se produisent (jazz, rock...) ils adaptent les sonorités de leurs instruments traditionnels et modernes (bouzouki, violon, kavak bulgare, guitare électrique) au genre précisé. Mais le mélange prime toujours : accents slaves, turques avec des zestes d'accords occidentaux à la guitare électrique et parfois des élans africains, latins...

En concert, beaucoup de folklore dans tous les sens du terme ; chachillas sur la tête avec pompons baladeurs, ils conçoivent la scène de concert comme une place de foire. Le public est interpellé comme un client, leur musique vantée comme une belle marchandise (« *Applaudissez le chanteur parrrrce que c'est mon frrrrrrrre...* ») et les chansons jouées comme on trinque un verre après conclusion d'un bon marché. Sans manquer de rigueur musicale, les 3 Mustaphas 3 jouent constamment de la dérision. Fantaisie étonnante. Animation de scène bien davantage que show. Un spectacle, quoi. D'ailleurs, leur nom reprend la tradition du cirque qui annonçait leurs illustres personnages par la répétition du chiffre (avant et après le nom) pour mieux marquer le coup. Interview durant un entracte de ces Balkans installés à Londres...

Différences : Certains d'entre vous sont complètement londoniens, votre nom est 3 Mustaphas 3, pas 3 Jack ou John 3...

3M3 : (Très vivement parce qu'irrités) : Jack, ce n'est pas notre nom ! On utilise le nom de notre famille, de tous nos oncles, et c'est celui de Mustapha.

Comment vivez-vous à Londres ? Le racisme, par exemple...

Londres est intéressante parce qu'elle n'est pas seulement composée d'Anglais. On se sent de cette ville parce qu'on y vit, on y est intégrés. Elle est pratique pour nous, pour notre travail (NDLR : Les Mustaphas ont un business de frigos.) Le racisme à Londres est dur. Il concerne surtout les différences de couleurs ; on ne le vit pas, nous, particulièrement.

Le mélange, pour vous, c'est important ?

C'est le plus important. Il n'y a aucune chose qui ne soit complète, totale. Préserver son identité, c'est bien, mais on pense qu'il est nécessaire de savoir bouger, s'ouvrir.

Et votre propre identité, quelle est-elle ?

On se sent très Européens de l'Ouest.

Parlons musique plus précisément. Pourquoi en faites-vous ?

Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas assez d'argent avec les frigos !

Mais vous dites la même chose de la musique ! Que vous ne gagniez pas assez avec pour ne pas faire des frigos ! Alors...

Mais c'est la vérité ! On fait de la musique aussi comme un travail. Mais c'est plus drôle qu'un autre peut-être ; on trouve plus de gens qui écoutent de la musique que de gens qui achètent des fouritures...

La musique permet surtout de communi-

quer, de rencontrer des gens. Comme vous, par exemple. Pas besoin de langue avec la musique. On la prend très au sérieux. On aimerait bien en gagner notre vie...

Pourquoi pensez-vous que le public réagit si bien à votre musique si mélangée ? N'avez-vous pas l'impression, notamment à Paris, qu'il y a une soif d'horizons nouveaux ?

Peut-être. De toute façon, les gens qui viennent nous écouter ne le font pas pour des raisons politiques ou sociales. Ils viennent parce que nous célébrons quelque chose. Des sentiments auxquels ils participent parce qu'ils les ressentent. Comme la tristesse par exemple. Leur attirance, c'est la curiosité.

Pourriez-vous jouer les uns sans les autres ?

Ça nous arrive déjà. C'est bien de jouer avec d'autres que la famille. Certains de nous accompagnent d'autres musiciens, par exemple Hofra Haza qui est du Yémen avec qui on chantera en trois langues ou en Allemagne avec Stella Chiweshe qui, elle, vient des îles Malouines.

Que dirait votre oncle (NDLR : leur gourou...) si vous décidiez des mariages avec des Londoniennes, des Allemandes... ?

Notre oncle nous a dit : « *Go and multi- plicate !* » (Allez et multipliez-vous.) □

Propos recueillis par
SQUAD BELHADDAD

Album, K7, CD : Moush-moumkine.
45 T : Si vous passez par là, excellent tube, super romantico !
En concert le 5 avril au Printemps de Bourges.

AGENDA

1 Le Centre national des arts plastiques présente une exposition *Présente Panchoquette*. Sous ce vocable singulier se dissimule un groupe d'artistes, théoriciens, disent-ils, de la non-théorie. Jusqu'à la fin du mois, à voir, 11, rue Berryer 75008 Paris.

5 Good de C.-P. Taylor, au théâtre de la Renaissance. Mise en scène de Jean-Pierre Bouvier. Une pièce qui dénonce l'antisémitisme et le nazisme à travers un « monsieur bien ». Rens. : 42.09.34.68.

6 Rendez-vous à l'expo photo *Inde, l'âme investie* au Centre d'action culturelle d'Angoulême. C'est Jean-Marie Sicard qui signe ces très beaux clichés.

7 « *La liberté, c'est la détresse permanente qui se transforme en bonheur...* » C'est du Ferré, et vingt ans après mai 68, il nous revient au TLP Dejazzet, du 7 avril au 8 mai. Un plaisir, TLP Dejazzet, 41, bd du Temple, 75003 Paris. Tél. : 42.74.20.50.

11 Le rock arrive au paradis du jazz. *Les Nits* passent au New Morning. La qualité toujours. Tél. : 45.23.51.41.

14 15 et 16 : Musiques 88, deuxième édition au Théâtre national de Marseille. Un festival de musique contemporaine. Au programme : la création mondiale d'un opéra de Robert Ashley (*El Aficionado*), trois clarinettes d'enfer (Angster, Di Donato et Sclavis). Rens. 91.91.10.16.

15 Ouverture du troisième *Festival de jazz du Val de Marne*, avec Christiane Legrand trio et l'Orchestre de contrebasse. Eddy Louiss le 17, Hermeto Pascoal le 23 et, le 4 mai, attention, John Mac Laughlin. A suivre. Réserv. 3 FNAC. Rens. : Pastel 43.96.48.48.

16 Jusqu'au 30, le théâtre Kaidara présente *Les Voisins* de James Saunders. Une vie tranquille jusqu'au jour où le voisin différent frappe à la porte. Une mise en scène de Tola Koukovi, au Théâtre Marie-Stuart. Rens. : 45.08.17.80.

S P E C T A C L E S

DANSE-THEATRE

CLOWN SUISSE. Elle fait rire à pleurer, a-t-on écrit d'elle. Gardi Hutter est mime, suisse, clown et de petite taille. Lorsqu'elle a voulu entreprendre des études de théâtre, on lui a répondu : « *Sur scène une femme doit être grande et belle* ».

« *Il n'y a pratiquement pas de rôle comique pour les jeunes femmes, remarque-t-elle. Pourtant mon personnage de clown est bien féminin. Elle est un mélange de paysanne suisse et d'un personnage de commedia dell'arte.* » Jeanne est lavandière. Une vie pas très facile. Son seul plaisir est la lecture des conquêtes de Jeanne d'Arc. Ces moments font d'elle une aventurière : elle transforme alors avec virtuosité bassine, pinces à linge et balais.

Avec *Jeanne d'Arppo* qu'elle présente ce mois-ci à Paris, Gardi Hutter a obtenu, en 1987, le prix de la Presse. Gardi, par sa férocité, fait penser à Zouc. Elle ne parle que par gags et grimaces. Son spectacle très visuel et gestuel est une prestation tout public... redoutable et hors du commun.

Au fond le comique est toujours agressif et subversif, observe-t-elle, puisqu'il s'en prend à toutes les formes d'autorité. « *Le clown véhicule une vérité très profonde. Les bouffons étaient les seuls à pouvoir dire ce qu'ils disaient* ». □

L. L.



Gardi Hutter : un clown qui se prend pour Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arppo, par Gardi Hutter, du 12 au 17 avril. Centre culturel Suisse (tél. : 48.87.47.33).

WOYZECK. Un soir de juin 1821, le soldat Woyzeck poignarde sa maîtresse par jalousie. Folie ? Le tribunal ordonne une expertise : le docteur Clarus qui en est chargé, reconnaît sa pleine responsabilité.

La pièce a été écrite d'après cette véritable histoire. Georg Büchner, jeune médecin, philosophe et auteur, découvre le

dossier Woyzeck dans la bibliothèque de son père, docteur également. Il se passionne pour ce cas.

Dans les six derniers mois de sa courte expérience (il meurt à 24 ans, laissant trois pièces de théâtre), Büchner composera cette œuvre inachevée. Il y traduit sa fascination pour cette histoire et ce qu'elle éveille en lui, de souvenir, d'imagination. Il y parle en définitif autant de lui que de Woyzeck. Il y parle du « monde ».

L'écriture est à la fois concrète et abstraite. Le soldat se représente son passé sans que l'on sache s'il est authentique, déformé ou rêvé. On le voit tantôt dans sa prison-hôpital (l'espace réel), tantôt sur la place d'une fête foraine, lieu de la rencontre, de la violence, de l'amour, des regards, un lieu qui l'obsède.

Le spectacle est la première concrétisation de la Convention théâtrale européenne (CTE). Il est co-produit par le Théâtre national de Belgique et la Comédie de Saint-Etienne (la mise en scène est de Daniel Benoin, son directeur). Avec la collaboration de deux autres théâtres de Berlin et d'Anvers. Il tournera en France : à Reims, Montpellier, Besançon, au mois de mai, puis à Bordeaux en juin. □

Le soldat Woyzeck, de Georg Büchner. Du 15 avril au 2 mai, à la Maison des arts de Créteil. Tél. : 48.99.90.50.

L'INCONNUE. Luigi Pirandello a traité d'un thème qui sera exploité de nombreuses fois dans le théâtre contemporain : celui de la perte et de la quête d'identité de l'Europe. « *Il a inventé le personnage de l'inconnue. Inconnue à elle-même, aux autres et ignorante de ses propres racines* » explique Giorgio Strehler qui a mis en scène *Comme tu me veux*.

L'inconnue erre dans l'Europe en dérive, à la veille de la guerre. Elle cherche. A travers ce qu'elle croit être la douce Italie, ou sur les planches d'un cabaret berlinois.

Giorgio Strehler répond à sa manière à cette folie et cette

perte de l'Europe, mise en relief par Pirandello. Il a choisi une distribution qui regroupe acteurs italiens et allemands : « *pour une Europe qui prenne le théâtre comme symbole de son futur* ». □

Come tu mi vuoi, (spectacle en langue italienne) du 23 au 29 avril. Théâtre de l'Europe (tél. : 43.25.70.32).

LAURE LASFARGUES

B L O C - N O T E S

YVES THORAVAL

LANTERNES DE SEVILLE.

Pour la première fois (ah ! non, j'allais oublier la belle traduction par notre ami Abdellatif Laabi de *Soleil en instance* d'Hanna Mina, éd. Silex), des nouvelles syriennes sont traduites en français, cette fois avec le concours de l'IMA : *Les Lanternes de Séville* par Abdessalam al-Ujayli.

En nous contant un homme à la recherche de ses racines arabes en Andalousie, de jeunes étrangères alimentant les rêves d'un campement bédouin, une « folle » d'amour errant sur la route de Damas, ou des êtres se laissant prendre à des croyances divinatoires, al-Ujayli parvient à nous entraîner dans un monde de fantasmes, certes souvent universels, mais également aux sources de la culture arabe (éd. J.C. Lattès). □

FRANCE-ALGERIE.

L'Association France-Algérie œuvre depuis l'indépendance de cette dernière pour l'approfondissement de l'amitié entre nos deux peuples. Parmi ses nombreuses activités, elle prévoit pour 1989 un très important colloque : « *France, Algérie : quelles relations pour l'An 2000 ?*, axé sur ces grands thèmes : *Algérie, les défis de l'An 2000, France, le défi de l'intégration européenne* (à la lumière de ses relations méditerranéennes) et *Les relations économiques franco-algériennes : vers un développement solidaire*. Une manifestation qui fera date, à noter dès maintenant.

France-Algérie : 16, av. de l'Opéra. Tél. : 42.61.08.74.

MAHOMET. Mahomet, la parole

d'Allah, tout nouvellement paru sous la plume d'Anne-Marie Delcambre, professeur d'arabe et chercheur sur la civilisation islamique, comble mes vœux à deux titres. D'abord, c'est un petit joyau d'édition au format (et au prix, 45 F) de poche (Gallimard/Découvertes)

merveilleusement illustré et agrémenté d'extraits du Coran et d'autres passés et présents, arabes et occidentaux.

Et puis, le texte nous apprend tout, très clairement, sur le Prophète Mahomet, sa vie, sa doctrine, la religion qu'il a fondée, cela avec une rigueur scientifique sans faille, tout en n'hésitant pas à remettre en place certains préjugés diffusés aussi bien par des occidentaux que par des thuriféraires musulmans qui ont annexé leur prophète et son enseignement dans le sens, étroit et déformé, qui les arrangeait.

Différences - n° 80 - Avril 1988

DOMAINE PRIVÉ



La BPI : un lieu polyvalent qui accueille la Maison des écrivains.

MAISON DES ECRIVAINS.

Discrète et lovée au cœur du quartier des éditeurs, la Maison des écrivains organise, depuis deux ans de multiples rencontres, expositions, lectures de pièces de théâtre, etc. Après avoir reçu les écrivains argentins, récemment, elle organise, à la BPI du Centre Pompidou (Salle Renoir), en corrélation avec l'exposition de la BPI, *Une bibliothèque idéale*, des rencontres débats sur le thème : *Les écrivains et leurs premières lectures d'enfance et Ecrire, lire, classer : taxinomie d'une bibliothèque*. On peut se renseigner sur ses activités à venir.

BPI : Tél. : 42.77.12.33.

Maison des écrivains : 53, rue de Verneuil, 75007 Paris. Tél. : 45.49.31.40.

FEMIS. La Fondation européenne

des métiers de l'Image et du Son (ouf ! c'est long, comme toujours les sigles français), voulue par Jack Lang, ouvre ses portes au Palais de Tokyo (15 000 volumes, 4 000 scripts, 900 périodiques) regroupant la Cinémathèque française et le Centre national de la photographie.

C'est important ! En effet, elle est ouverte sur concours, à tous les candidats, français ou étrangers âgés de moins de 27 ans, qui veulent, en trois cycles possibles, se former aux métiers de l'image et du son : écriture de scénario, réalisation, image, effets spéciaux, son, décoration, costume, maquillage, montage, administration de production, promotion, analyse de films, histoire du cinéma, vidéo... Il est urgent d'aller voir ce qui s'y passe !

FEMIS : 13, av. du Pdt-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 47.23.36.53.

19 pour découvrir la littérature italienne : un spectacle qui met en scène des écritures contemporaines d'auteurs ignorés du public ou des œuvres restées dans l'ombre.

Vers ou prose d'Ungaretti, Montali, Elsa Morante, Umberto Eco et autres poètes et romanciers : *Fragment d'un discours italien*, mise en scène : Myriam Tanant du 19 au 24 avril (18 h 30) au Petit Odéon (43.25.70.32).

21 Jusqu'au 26 avril, à Alençon, c'est le premier *Festival international du film pour enfants*, avec la FOL... pleins de films - des grands et des petits - connus ou pas. Souhaitons plein succès à ce nouveau venu. Rens. : 33.26.05.58.

25 Jusqu'au 5 mai, neuf soirées d'hommage à Lorca, à la Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau, 75011. Rens. : 42.36.27.53.

26 *Avoir le tigre en Chine*, c'est combattre et résister malgré l'adversité. L'histoire écrite par Dario Fo raconte la lutte d'un soldat durant la longue marche. Magnifiquement interprété par Michel Véricel, à la Maison des Arts de Créteil du 26 avril au 6 mai (49.99.90.50).

26 Malavoi a choisi Pau pour commencer sa tournée de printemps, qui se terminera à Antibes en juillet. A découvrir : le nouveau chanteur, Pierre-Michel Gertrude. Le 27, le groupe sera à Toulouse, le 28 à Montpellier, le 29 en Corse, le 30 à Vitrolles et, après un virage à Bordeaux le 4 mai, une semaine entière à l'Olympia.

29 *I Muvrini*, la Corse et ses traditions musicales à Mulhouse au Centre d'action culturelle. Une jeune formation qui a fait un tabac à Bastia en première partie de Lalanne.

29 *Al di Méola Project* est à La Cigale (120, bd Rochechouart, 75018 Paris). Les provinciaux le verront à Bordeaux (le 30 avril) et le 2 mai), puis Nice, Marseille, Montpellier et Toulouse.

MAI

Jusqu'au 15, Shakespeare aux Amandiers de Nanterre. Luc Boudy a mis en scène *Le conte d'hiver*, avec Michel Piccoli, Bulle Ogier, Bernard Burret... Rens. : 47.21.18.81, location 3 FNAC.

23 et 4 mai. *Paco de Lucia, Pepe de Lucia, Carlos Benavent, Ramon de Algésiras, Rubens Dantas, Jorge Prado et Manuel Soler*... un programme exceptionnel et c'est à l'Elysée Montmartre, à 20 h 30, 72, bd Rochechouart, 75018 Paris.

Sur le toit du monde, les Tibétains



Deux mois après de premières manifestations durement réprimées, le Tibet fait à nouveau l'actualité. Occupés depuis 40 ans par les troupes chinoises, les Tibétains ne se résignent pas. Il est vrai que face à ce peuple irréductiblement attaché à ses traditions et sa culture, les Chinois n'y sont pas allés de main-morte.

noise, 99 % des cathédrales, églises, temples du pays ont été détruits, les têtes religieuses exterminées ou réduites à l'exil.

Le Tibet n'a jamais été chinois. Son histoire le proclame clairement, mais c'est sa position stratégique, entre la Chine et l'Inde, qui en a fait un objet de convoitise. Lors de la conférence de Simla (1913-1914) organisée par les Anglais (s'ils s'inquiétaient de régler ce contentieux tibéto-chinois, c'est qu'eux-mêmes craignaient les desseins russes à propos du Tibet, porte d'entrée sur l'Inde), un compromis a été formulé : le Tibet autonome sous la suzeraineté, et non la souveraineté, de la Chine. Cette convention sera signée par les Tibétains, non par les Chinois, et, après l'indépendance de l'Inde en 1947, la Chine ne rencontre plus d'opposition pour l'invasion du Tibet.

Ce pays, au peuple pacifique, n'ayant pas d'armée véritablement organisée et peu d'armes, ne peut résister. A 23 ans, le Dalaï Lama se résoud à l'exil, car c'est hors des frontières qu'il pourra parler en faveur de son peuple et maintenir l'intégrité culturelle tibétaine. En 1959, il dénonce à Genève le sort des Tibétains qui refusent de renoncer à leur religion : « Ils n'ont pas été simplement

La Chine occupant le royaume isolé du Tibet en 1949 déclarait lui apporter la modernité et le délivrer d'une théocratie féodale vieille de 2 000 ans. Cruelle fiction. « Les Chinois proclament qu'ils ne sont pas venus au Tibet en impérialistes ou colonialistes, mais comme libérateurs, dénonce le Dalaï Lama en 1979. « Quelle sorte de libération est celle qui dénie à un peuple le droit et la liberté de déterminer sa destinée par lui-même ? »

Car 15% de la population a été tuée par l'armée chi-

tués, mais battus à mort, crucifiés, brûlés vifs, écorchés, dis-séqués... femmes et hommes ont été lentement tués en public, tandis que leur propre famille était obligée de regarder. Les petits enfants ont même été forcés de tuer leurs parents... »

De 59 à 79, des milliers de Tibétains meurent de faim, car les moissons nourrissent les Chinois, le fragile équilibre agricole est détruit, le blé remplaçant l'orge traditionnel. Des routes sont construites, qui servent non aux Tibétains, mais à la circulation de convois militaires chinois.

A la fin de 1977, Deng Xiaoping invite le Dalaï Lama à négocier à propos du futur Tibet. Le gouvernement en exil envoie des représentants accueillis par des milliers de Tibétains, en dépit des Chinois, et en témoignage de leur foi dans le Dalaï Lama. En réponse à cette formidable manifestation de nationalisme survivant à trente années d'occupation, Pékin renonce à toute idée de compromis et institue une politique d'afflux massif de population chinoise au Tibet, moyen privilégié pour étouffer les territoires conquis : en Mandchourie, 35 Chinois pour 1 Mandchou, en Mongolie 5 pour 1. C'est une violation de l'article 49 de la Convention de Genève de 1949 qui interdit le transfert de population en territoires occupés. Au Tibet, le résultat en a été une inflation de 300 % et un chômage aigu parmi les Tibétains.

En 1979, trois ans après la mort de Mao, il y a bien un changement de politique et même en 1980 reconnaissance des erreurs, mais, « une fois mordu par un serpent, vous êtes soupçon-neux devant un bout de corde », réplique le Dalaï Lama.

Aujourd'hui, la colonisation continue. Vivant toujours dans des maisons vétustes, manquant souvent de chauffage, d'eau courante, d'électricité, les Tibétains ont une espérance de vie de 40 ans et une mortalité infantile de 1 pour 6. 70 % des adultes restent illettrés, seulement 1 enfant sur 5 finit l'école primaire. L'immigrant chinois, lui, a un travail garanti et une maison moderne. Plus des deux tiers des places scolaires limitées reviennent à leur progéniture. Les soins médicaux, qui leur sont réservés de préférence, leur permettent une durée de vie de 25 ans plus élevée que celle des Tibétains...

Le Tibet a été transformé en une vaste base militaire : au moins 300 000 soldats et un quart des missiles nucléaires chinois. Il y a un soldat chinois pour dix tibétains pour le seul

Entre le désastre et l'espoir

Tibet central. Les troupes chinoises et indiennes se font face sur la frontière himalayenne, pour la première fois dans l'histoire. Cinq cent mille Tibétains ont été tués (15 % de la population), résultat direct de l'occupation chinoise, 6 254 monastères et temples ont été détruits et leurs trésors irremplaçables sont déversés dans les coffres chinois. Aujourd'hui encore 3 000 à 4 000 Tibétains, dont 300 moines, sont en captivité. Si les Tibétains sont autorisés à reconstruire certains monastères, les études ou enseignements religieux sérieux sont interdits et seulement 10 à 15 moines sont autorisés à entrer dans les monastères chaque année.

Des avortements et stérilisations forcés de femmes tibétaines ont été pratiqués. Discrimination et ségrégation sont officiellement pratiqués. Quoique dit autonome, le Tibet est étroitement contrôlé. Pékin nomme les hommes du gouvernement dont la plupart ne parlent pas tibétain...

Au bout du compte, qui peut parler pour ce peuple et décider de son bonheur ? Loin d'avoir construit le bonheur des Tibétains comme ils le proclamaient, c'est à la destruction d'une civilisation que sont arrivés les Chinois.

Certains s'interrogent : ne pourrait-on pas se féliciter que les Chinois aient anéanti une tutelle féodale et théocratique ? Alain Finkielkraut, lors des récentes journées consacrées aux droits de l'homme, le rappelait avec force : hormis le respect des droits élémentaires de l'homme, nul n'est mieux habilité qu'un peuple à juger lui-même de ce qui lui convient car la vie d'un peuple s'enracine profondément dans sa terre, son histoire, et tout jugement ne saurait lui être qu'extérieur et rapporté.

Il ne suffit plus d'être scandalisé ponctuellement. L'un des derniers pays authentiques, dont le peuple vit encore au quotidien le message de compassion, de générosité, se meurt de notre indifférence : c'est du désengagement des Occidentaux face au conflit tibéto-chinois qu'est née cette situation. Les intérêts économique-politiques avec la Chine pèsent plus que l'extermination d'une civilisation passée aux faits divers de l'histoire.

Les Tibétains continuent pourtant leurs joyeux pique-niques traditionnels du dimanche. Ils se réunissent avec ferveur lors des trop rares « pujas » dans les temples préservés, se prosternent dans la poussière devant le Jokhang ou tout simplement vous font partager (ah ! le partage sacré de ceux qui n'ont rien...) avec leur belle convivialité, l'abri sous la tente de yack ou le toit de terre crue.

Malgré l'exil en Inde, dans un des pays les plus pauvres du globe, le « miracle tibétain » s'est accompli grâce à la ténacité des réfugiés et aux soutiens étrangers : ils ont réussi à donner une éducation aux orphelins dans le respect de leur culture, à rebâtir un Collège de médecine et d'astrologie tibétaine, une bibliothèque où une initiation au bouddhisme tibétain est suivie chaque année par de nombreux occidentaux. La culture tibétaine sait encore survivre grâce à la force de la communauté, à sa souplesse, dans quelques camps de réfugiés (en Inde, en Europe, au Canada et aux Etats-Unis) où ils ont su se convertir à l'agriculture, au commerce. Ce qui les sauve c'est leur cohésion et leur force de travail.

Le Tibet n'est pas un pays de légende où les moines passent

leur temps à léviter au-dessus des pics enneigés. Non, le bouddhisme mahayaniste ne consiste pas en de monstrueux accouplements face à un panthéon compliqué. Ce « Toit du monde » est magnifiquement tellurique.

Mais, attention, le Tibet n'en a pas moins le sens du mystère et de l'ailleurs, et le deuxième malheur du Tibet, c'est le tourisme qui a déferlé ici ou encore la voiture qu'une campagne publicitaire a fait débouler sur les pentes himalayennes : sans prendre garde à ces siècles de silence qu'ils troublaient, ces siècles de lents déplacements à dos de cheval, sous des cieus dont les paysages sont aussi fascinants que ceux de la terre. Le tourisme n'est pour le Tibet qu'une autre menace « colonialiste » apportant sans vergogne ses valeurs occidentales à un pays riche des siennes propres. Alors, s'il vous prenait l'envie d'aller vous aussi faire votre petite ascension de l'Eve-rest côté Tibet, tachez de faire comprendre à ce beau peuple

que ce que vous venez chercher chez eux n'est pas seulement une photo de yack sur fond d'Himalaya...

« Le peuple tibétain désire ardemment contribuer à la paix dans le monde, dit le Dalaï Lama, je crois qu'il est dans une position unique pour la maintenir. Depuis que le bouddhisme a été introduit au Tibet, les Tibétains ont pratiqué la non-violence. Cette attitude a été étendue à nos relations avec les pays étrangers. La position hautement stratégique du Tibet au cœur de l'Asie, en séparant les grands pouvoirs du continent, Inde, Chine et URSS, a été essentielle pour le maintien de la paix et de la stabilité. »

Plus haute autorité tibétaine, il a proposé un plan de paix : transformer le Tibet en une

zone de paix, nation bouddhiste neutre, comme le propose le Népal appuyé par la Chine; cesser les transferts de population chinoise qui menacent l'existence même des Tibétains en tant que peuple, sans quoi les Tibétains ne seront bientôt plus qu'une attraction pour touristes ; restaurer et protéger l'environnement naturel du Tibet ; abandonner la production et le stockage d'armes et de déchets nucléaires chinois ; respecter les droits humains fondamentaux du peuple tibétain et les libertés démocratiques ; entreprendre des négociations sur le statut du futur Tibet et les relations entre le Tibet et la population chinoise. □

NATHALIE BOUSQUET



Au palais d'été du Dalaï Lama



Gens du voyage



Les deux pages consacrées aux « nomades » dans le rapport Hannoun étaient largement insuffisantes. Outre le terme « nomades » qui n'est pas englobant et comporte un caractère péjoratif, ces deux maigres pages ne figuraient qu'en annexe, parmi les discriminations non raciales. Or, nous sommes convaincus au MRAP que les attitudes d'exclusions à l'égard des Tsiganes et autres voyageurs sont bien de type raciste, même si elles visent autant un mode de vie que des ethnies. Et les intéressés ne s'y trompent pas, quand ils sont systématiquement contrôlés et priés de déguerpir. Dans les derniers mois, de grandes opérations policières ont été menées : en décembre 1987, dans les Yvelines et à Pau, en janvier 1988 à Saint-Etienne-du-Rouvray. Encerclément des terrains par des forces considérables, contrôles d'identité, fouilles des caravanes... (cf. *Différences* de février).

Sur simple commission rogatoire, ces opérations seraient-elles aussi déclenchées autour de n'importe quel immeuble ? Mesure-t-on assez les conséquences de ces opérations, sur les voyageurs, sur leurs enfants ? N'habitue-t-on pas ainsi le voisinage à assimiler les gens du voyage à des voleurs ? Autre problème : à Saint-Etienne-du-Rouvray, 130 caravanes sur un emplacement prévu pour 50. Les gens du voyage ne sont ni responsables ni désireux de telles situations, elles leur sont imposées par le peu de terrains mis à leur disposition. En Seine-Saint-Denis, cinq terrains viennent d'être mis en chantier après des années d'attente, mais cela reste encore très insuffisant. Par ailleurs, et notamment en région parisienne, de nombreux

voyageurs se sédentarisent. Cela ne veut pas dire qu'ils veulent se fixer (nuance !). Ils entendent garder leur style de vie, dont la caravane est le signe tangible et le symbole.

Où trouver des terrains privés ? Impossible en pleine ville. Restent les terrains classés « inconstructibles » mais alors le moindre édicule sanitaire sera taxé d'amendement. Il faut aussi compter avec le droit de préemption, les sites protégés — classés comme tels spécialement pour les interdire aux voyageurs — et aussi les arrêtés qui considèrent que ces populations « portent atteinte à la faune et à la flore » (sic !).

Des procès ont été gagnés contre des communes ou contre des DDE qui interdisaient pratiquement tout leur territoire. Mais quelle inquiétude pour les voyageurs, propriétaires pour certains depuis vingt ans, et qui se voyaient rejetés par des arrêtés de 1984... !

Bien des raisons donc pour que le MRAP et sa « Commission Tsiganes et gens du voyage » aient demandé et obtenu de présenter un rapport à la Commission des droits de l'homme. Ce qui a été fait avec l'aide d'un juriste, du CNRS et des « Etudes Tsiganes ». Le MRAP n'entend pas, bien sûr, parler au nom des Tsiganes (quoiqu'il y en ait parmi ses membres et dans sa commission) mais en fonction de sa lutte propre contre toutes les discriminations. Première satisfaction, la constitution auprès du ministère de l'Intérieur d'une commission composée de Tsiganes. Avec une question : pourra-t-elle représenter l'ensemble des gens du voyage, dans sa complexité et sa diversité ? □

JEAN-BERTRAND BARY

■ **PALESTINE.** Nombre de comités du MRAP ont agi en solidarité avec le peuple palestinien, pour le respect des résolutions de l'ONU et l'arrêt de la répression dans les territoires occupés. Pétitions en Avignon, lettre à l'Ambassade d'Israël à Nice, manifestations à Lille, Roubaix, Bordeaux et Douai. Plusieurs comités ont aussi participé à l'opération de solidarité Un bateau pour Gaza.

■ **JUSTICE.** « En danger de justice », c'est le titre du livre de M^e Gilbert Collard qui fut avocat de la partie civile dans le procès d'Aix et qui a rejoint le MRAP. Divers comités locaux ont organisé des rencontres débats autour de l'avocat et de son livre, notamment à Martigues et Avignon.

■ **RACISTE.** Le MRAP de Beaune a protesté contre la nomination, au Conseil du lycée de Beaune, de M. Jaboulet-Verchère en tant que représentant du Conseil régional. M. Jaboulet-Verchère a en effet été condamné pour provocation à la discrimination raciale, sur plainte du MRAP. C'est dire si ce monsieur a sa place dans un lycée ! Dans une lettre au président du Conseil régional, le comité MRAP a donc demandé l'annulation de cette nomination.

■ **FRONT.** Deux cents personnes au débat organisé à Roubaix par le MRAP et la LDH autour du livre *Au Front*, d'Anne Tristan. En présence de l'auteur.

■ **PAS D'HÉSITATION.** Réunion des adhérents du MRAP à Annecy, quatorze présents. Et pas d'hésitation devant le travail à faire.

Ils participent au Collectif local contre les expulsions. Première tâche : expliquer aux personnes passant devant la commission d'expulsion quels sont leurs droits. Ils sont présents dans toute une série d'actions locales : colloque sur le tiers monde, préparation d'un Festival des peuples en 1989, préparation de la commémoration du 40^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme.

Ils enquêtent sur la situation du logement, prennent cinq abonnements à *Différences* pour diffusion et décident de se porter partie civile dans l'affaire du meurtre raciste d'Alberville. Chapeau !

■ **ENCORE.** A la longue liste des manifestations anti-Le Pen au moment de son passage à l'Heure de Vérité, il faut encore en rajouter. Les comités MRAP ont organisé ou participé à des manifestations à Oloron-St-Marie, Albi, Lyon, Toulon, Montpellier, Lunel, Amiens, Cholet, Lille, Valenciennes, Clermont, Bordeaux, Nantes, Grenoble, Marseille, Agen, Creil, Metz, Troyes, Thionville.

Les meetings de Le Pen à travers la France ont aussi souvent été accueillis par des protestations à Nice, Reims, Montpellier par exemple. A Poitiers, six cents manifestants selon la presse locale, aux cris de « Libérez Mandela, on vous envoie Le Pen ! ». Parlant au nom des organisateurs, Gisèle Jean du MRAP a affirmé que « le racisme n'est pas une opinion, mais un délit ». Dans le Tarn, à Gaillac, il y avait quatre cents manifestants dans les rues, alors que le maire remettait à Le Pen la médaille de la ville. A Albi, les élus locaux se sont au contraire retrouvés dans la rue avec quatre cents personnes contre la tenue d'une réunion du Front national. □

■ **ANTI-EXPULSION.** En Seine-Saint-Denis, le MRAP a organisé un gala contre les expulsions et contre la Loi Pasqua. Deux militants du MRAP ont été arrêtés la veille en collant des affiches pour cette manifestation. A Montpellier, rassemblement contre l'expulsion d'un jeune Marocain, Chaid Ben Abou. La police est intervenue sans ménagement contre les manifestants. Autre manifestation enfin à Dijon, où un jeune Mauricien était en instance d'expulsion.

■ **21 MARS.** A Limoges, le Comité local du MRAP a fait de cette Journée internationale contre le racisme un jour de fête, avec sa Fête de l'Amitié. En Avignon, autre Fête de l'Amitié, alors qu'au Perreux (94), c'est en débattant avec Albert Lévy que les antiracistes ont marqué le coup.

■ **BIENVENUE !** Deux nouveaux comités locaux sont nés : à Savigny-sur-Orge et à Orthez. Deux nouvelles fédérations du MRAP aussi, en Vendée et dans la Nièvre. Toutes nos félicitations aux fondateurs.

LE MRAP, L'EUROPE LE MONDE

Sur Les nouvelles formes du racisme en Europe, une conférence internationale s'est tenue à Amsterdam, du 19 au 21 octobre dernier, à l'initiative de l'association International Alert.

Étaient représentées des organisations de Grande-Bretagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Irlande, de Suisse, de République fédérale d'Allemagne, de Suède, de Norvège, du Danemark et de France, luttant contre le racisme, pour la défense des travailleurs immigrés et des réfugiés. Albert Lévy, secrétaire général du MRAP, a participé aux fructueux échanges d'informations et de points de vue qui ont marqué ces journées.

L'une des conclusions adoptées fut de constituer un organisme de coordination, Migreurope, dont l'une des tâches est d'intervenir auprès des instances européennes qui ont adopté, dans ce domaine, des textes encore inapplicables. En particulier, le rapport établi par une commission d'enquête du Parlement européen sur *La montée du fascisme et du racisme en Europe* comporte un grand nombre de recommandations intéressantes. (George Paul-Langevin avait témoigné devant cette commission, en tant que présidente du MRAP.)

Une nouvelle rencontre, pour concrétiser l'action définie à Amsterdam, s'est déroulée à Bruxelles, les 3 et 4 février 1988. Le MRAP était représenté par Anne Lacomblez, responsable de la permanence juridique. C'est dans le même esprit que René Mazenod, secrétaire national, a pris part au colloque *Osons vivre ensemble*, organisé par le Conseil de l'Europe à Strasbourg, le 27 novembre 1987 (*Différences*, janvier 1988). Et c'est à partir de préoccupations analogues que la fondation Anne-Franck a invité le président du MRAP, Roland Rappaport, à Amsterdam le 14 février, à l'occasion de la pu-

blication d'un livre sur le Front national (*Différences*, février 1988).

Par ailleurs, une Conférence antiraciste européenne, regroupant divers comités et associations de Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, Suède, Norvège, du Danemark et de France, s'est tenue à Stockholm, du 5 au 7 février. Le MRAP y était également présent, en la personne de Anne-Marie Dumas, secrétaire nationale.

Ces multiples échanges traduisent à la fois l'inquiétude et la volonté de lutte des « étrangers non européens » et de tous les antiracistes, face aux politiques d'inégalité, de sélection et d'exclusion qui se dessinent dans la perspective du Marché unique de 1992. Au plan mondial aussi, une démarche solidaire rapproche les associations qui combattent les atteintes aux droits de l'homme liées au racisme. Mouloud Aounit, secrétaire national, était délégué par le MRAP à la conférence qui s'est tenue à Tokyo les 24 et 25 janvier pour la fondation du *Mouvement international contre toutes les formes de discriminations et de racisme*. Nous y reviendrons prochainement. □

SATIRIQUE

Le n° 1 d'une revue « satirique » a été retiré de la vente après intervention du MRAP et d'autres organisations. Hitler = SS, sous le couvert d'humour, est en fait un BD raciste et antisémite qui tente de ridiculiser les victimes des massacres nazis. Dépôt légal et commission paritaire en cours, cette revue grand format annonce un deuxième numéro. Souhaitons qu'il ne voit jamais le jour.

■ **MERCI.** Trois nouveaux membres au Comité du MRAP. L'écrivain Claude Mauriac, Jacques Ruffier (professeur au Collège de France) et Michel Vovelle, directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française. Trois renforts pour les antiracistes, que nos trois nouveaux amis en soient remerciés.

POSITIONS

■ **MAIRE RACISTE.** Le maire de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), M. Pierre Bernard, a été condamné ce 25 février, sur plainte du MRAP, à 1 000 F d'amende et 5 000 F de dommages-intérêts pour discrimination raciale dans l'exercice de ses fonctions, par la 17^e Chambre correctionnelle de Paris. M. Bernard s'était opposé en 1985 à la scolarisation à l'école primaire de trente-trois enfants d'immigrés. Une autre poursuite du MRAP est en cours, M. Bernard ayant, l'année suivante, pratiqué la même discrimination, cette fois dans les écoles maternelles. Dans ces deux affaires, les positions du MRAP sont défendues par M^e Michel Jouet. □

■ **CHER PROCES.** La première Chambre du tribunal de grande instance de Paris vient de condamner la société éditrice de l'hebdomadaire *Minute* à verser au MRAP la somme de 45 000 F pour l'avoir diffamé dans un article prétendant qu'il a pour « commanditaire, l'URSS ». Le MRAP a, en effet, décidé de saisir les tribunaux pour tous les propos publics de ce type qui visent à le discréditer, en niant son indépendance vis-à-vis des Etats, partis politiques et idéologies, quels qu'ils soient.

■ **AFRIQUE DU SUD.** En interdisant toute activité légale aux organisations antiapartheid dont ils n'ont pu empêcher le développement, les dirigeants sud-africains croient pouvoir renforcer leur dictature raciste. Ce nouveau pas dans la répression donne la mesure des prétendues réformes que M. Botha dit vouloir accomplir.

Il ne peut agir ainsi que grâce à la complaisance des Etats — dont la France — qui favorisent les relations économiques, militaires et politiques avec l'Afrique du Sud, pour le plus grand profit des investisseurs. Un tel défi aux droits de l'homme, aux décisions de l'ONU, doit être relevé. Les condamnations platoniques ne sauraient suffire. Le MRAP demande aux autorités françaises de rompre immédiatement avec Pretoria

et de prendre les sanctions indispensables pour abattre le système d'apartheid. □

■ **EXPULSIONS.** Le MRAP apprend avec stupéfaction que le ministère de l'Intérieur aurait donné des instructions et pris des mesures dans le but d'une nouvelle expulsion massive visant, cette fois-ci, des personnes originaires des pays du Maghreb. Nous nous élevons une fois de plus contre ces pratiques contraires aux droits de l'homme et à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

■ **LA LEÇON D'UN PROCES.** Réaction du comité MRAP de Nice après le procès où les meurtriers d'un Maghrébin furent condamnés. Pour lui, c'est bien le Front national qui est responsable direct du meurtre, par son idéologie raciste diffusée chez des « paumés ». L'avocat des accusés, lui-même député FN n'a pas hésité à faire l'apologie de son parti en plein prétoire. Au cours du procès, M^e Pelletier, avocat du MRAP a d'ailleurs conclu : « Vous pouvez bien condamner ces deux imbéciles à ce que vous voudrez, ça n'empêchera pas, demain des Le Pen et des Peyrat de dire ce qu'ils veulent ! » Et c'est vra qu'ils seront plus difficiles à faire condamner que les lampistes meurtriers pour les avoir trop écoutés. □

■ **LES HLM PASSENT LE TRAIT.** Le comité d'Avignon a dans son collimateur le président de l'Office départemental d'HLM. L'Office a en effet refusé officiellement un appartement par « manque de disponibilité de logements réservés aux immigrés ». Dans une lettre, le responsable local du MRAP a signalé au président de l'ODHLM que son refus est illégal et passible de condamnation au titre de la Loi de 72 contre le racisme. Autre question posée : ce contingent réservé aux immigrés existe-t-il réellement et dans quelles conditions ? L'enquête se poursuit, une plainte du MRAP pourrait suivre.

... suite de la page 21

sans relâche, pour la recherche de solutions pacifiques. C'est pourquoi je n'ai cessé de plaider en faveur d'un règlement négocié qui reconnaisse le droit d'Israël et des Etats de la région à des frontières sûres et reconnues et qui permette aux Palestiniens de réaliser leur aspiration légitime à choisir librement leur avenir...

Le moyen le plus réaliste pour avancer dans cette direction est la tenue d'une conférence internationale réunissant les parties concernées et les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pierre Juquin

Je suis pour l'indépendance de la Kanaky, pour l'effacement de la dette des pays du tiers-monde et pour que soient reconnus les droits historiques du peuple palestinien, seule issue à une paix durable au Moyen-Orient.

André Lajoinie

À propos de la Nouvelle-Calédonie, il est un fait que le président de la République n'a pas respecté, là non plus, les engagements pris en l'occurrence à Mainville-les-Roches. Cela permet aujourd'hui au gouvernement de droite d'accentuer la répression colonialiste.

Au sujet de la lutte du peuple palestinien pour le respect de son droit à l'existence nationale, je considère indispensable l'application effective de toutes les résolutions de l'ONU concernant ce problème - notamment celle exigeant d'Israël l'évacuation des territoires occupés. La répression meurtrière des forces d'occupation à Gaza et en Cisjordanie doit cesser immédiatement. L'OLP, représentante du peuple palestinien doit être reconnue par les autorités israéliennes.

Ce sont les conditions pour amorcer un processus de négociation visant à la reconnaissance des droits nationaux

du peuple palestinien et à la sécurité de tous les Etats de la région. Je salue le courage de ceux qui en Israël même agissent en ce sens et s'élèvent vigoureusement contre les agissements de l'armée israélienne dans les territoires occupés...

Lionel Jospin

Le respect du droit des peuples et la sauvegarde des droits de l'homme sont essentiels. Ils ne sauraient être appliqués en fonction du moment ou de la géographie. Le sort des hommes, des femmes et des enfants, d'Afghanistan, d'Afrique du Sud, du Salvador interpelle également notre conscience et doit nous inciter à l'action.

Le drame du Proche-Orient menace la paix. Il divise la région qui vit dans les excès et la peur. Il faut briser cette fatalité. Les décisions des organisations internationales doivent être respectées. Pour favoriser un climat permettant d'ouvrir un dialogue sous la forme d'une conférence internationale entre tous, et en particulier les Palestiniens qui ont un droit sur cette terre, un droit à une patrie et Israël dont le droit à la sécurité dans des frontières sûres doit être reconnu.

En Nouvelle-Calédonie le statut de 1985 marquait une ouverture vers une effective reconnaissance des aspirations du peuple canaque en lui donnant une réelle possibilité de promotion par lui-même, tout en conduisant les Calédoniens à y collaborer. Le gouvernement de M. Chirac a mis en péril cet équilibre entre les communautés et tout fait pour diviser les Calédoniens et marginaliser les Canaques. Il a exacerbé les tensions, qu'une forte présence militaire tente d'occulter. Le Parti socialiste reste convaincu que le statut d'indépendance-association constitue une voie vers la solution au problème calédonien...

7 L'APARTEID EST UN « CRIME CONTRE L'HUMANITE » POUR L'ONU QUI PRECONISE LE BOYCOTT DE L'AFRIQUE DU SUD. QUELLES SONT VOS POSITIONS ET PROPOSITIONS ?

Raymond Barre

Les situations inacceptables qui se manifestent en Afrique du Sud doivent nous inspirer une solidarité totale à l'égard des victimes de l'oppression sous toutes ses formes, qui existe dans ce pays : par l'action privée, mais aussi par l'action gouvernementale, dans le cadre de l'ONU, comme sur le plan bilatéral. L'action privée comme l'action gouvernementale doivent éviter les démonstrations inefficaces, qui renforceraient la capacité de certains Etats à faire fi du blâme international...

S'agissant de l'apartheid, le débat traditionnel entre idéalisme et « réalpolitik » est aujourd'hui dépassé ; une politique qui se veut réaliste ne peut faire l'impasse sur les droits de l'homme...

Jacques Chirac

Le système de l'apartheid reste, malgré certains changements, le fondement de l'organisation sociale en Afrique du Sud. J'ai condamné ce système qui est inacceptable au regard des droits de l'homme et me suis prononcé en faveur de l'évolution vers une société multiraciale et démocratique en Afrique du Sud. Pour progresser dans cette direction, il faut écarter le recours à la violence et favoriser l'instauration du dialogue entre les différentes communautés en Afrique du Sud. La communauté internationale peut exercer une pression dans ce sens, mais l'imposition de sanctions économiques générales contre l'Afrique du Sud ne serait pas souhaitable car une telle mesure ne serait pas efficace et les

conséquences en seraient ressenties d'abord par la population noire...

Pierre Juquin

La France doit rompre toutes ses relations avec l'Afrique du Sud raciste et contribuer à l'émancipation du peuple noir en Afrique du Sud, en l'aidant sur la scène internationale à accéder à sa liberté.

Lionel Jospin

« Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». La discrimination de l'homme par l'homme, « l'apartheid » pratiqué par l'Afrique du Sud est moralement inacceptable.

La France s'est engagée en 1985 sur la voie de sanctions graduées. Les investissements nouveaux ont été interdits, ainsi que l'importation de kruggerrands, et les contrats de charbon n'ont pas été re-

nouvelés. Une aide matérielle a été réservée aux habitants des cités noires sous forme de bourses aux étudiants, d'où notre soutien à la création d'une université et de cliniques à Soweto.

Cette politique doit être poursuivie. Mais le succès suppose une coordination internationale et africaine. Le 26 juillet 1985 la France avait obtenu le vote unanime du Conseil de sécurité de l'ONU sur des mesures économiques contre l'Afrique du Sud. La vigilance de la France ne doit pas se relâcher en ce domaine.

Revue d'études Palestiniennes

Revue trimestrielle publiée par l'Institut des études palestiniennes



Le N° 55 F - Abonnement 1 an (quatre numéros), 180 F
Etudiants (sur justificatif), 155 F

Règlement au nom des Editions de Minuit (CCP Paris 180.43 T)

Revue trimestrielle publiée par l'Institut des Etudes palestiniennes
Diffusion : les Editions de Minuit - 7 rue Bernard-Palissy - 75006 Paris

Prêt-à-Porter Féminin - Paris

Spécialiste : Robes, Ensembles, Chemisiers

CRÉATIONS

Yazorel

DETAXE A L'IMPORTATION

23, rue Sainte-Apolline - 75002 PARIS

Tél. : 40.26.88.05 - Métro : Strasbourg-Saint-Denis

GACD

27, rue Bleue
75009 Paris



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

12 RUE TRONCHET - 742 53 40
41 RUE DU FOUR - 548 85 88
74 RUE DE PASSY - 527 14 49
TOUR MONTPARNASSE - 538 65 53
PARIS

LYON - LA PART-DIEU
NEW-YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de

SULLY

Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher

85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare

Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs

CATALOGUE GRATUIT
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5% sur présentation de cette annonce



SCIMA

un lieu pour vos

assemblées générales commissions
conseils séminaires réceptions...

Groupe UNI Mutualité
10, rue Alibert 75010 Paris

LA GAMME MAJEURE



legal
Le Goût